

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1866

16 août 2011

SOMMAIRE

ABN AMRO Alternative Investments	89528	INUS Partner S.A.	89560
Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l.	89564	I.T.I. S.A. SPF	89528
Ammag S.à.r.l.	89564	KBC Equity Fund (L)	89527
Assisted Living Concept Europe S.A.	89561	Laboratoire Luxembourgeois d'Analyses Médicales	89547
Barcelona Investment S.à r.l.	89561	Lhotse	89529
Beverage Can Company International Ltd	89528	L.L.A.M. Project S.A.	89547
BNP Paribas Alternative Funds	89526	Manaslu	89529
BNP Paribas Plan	89522	Meteor Investment Fund S.A., SICAV-SIF	89561
CITYLUX Spf S.A.	89523	Modern Re S.A.	89563
Club Med Asie S.A.	89568	Nabucco	89529
Delilah Holdings S.à r.l.	89550	Oxbow Carbon & Minerals S.à r.l.	89531
Delilah S.à r.l.	89564	Polder S.à r.l.	89561
European Financial Stability Facility	89544	Presto	89529
Faunus	89530	Primeiro Investments S.A.	89566
Fidelio	89530	Ranger	89529
Financière Tramontane S.A.	89565	Sophis Holding GP (Luxembourg) S.à.r.l.	89550
Finnveden S.à.r.l.	89565	Sophis Holding (Luxembourg) S.à r.l.	89550
Finvela S.A.	89566	Sophis Management (Luxembourg) II S.C.A.	89550
FN International	89566	Stahl Lux 2	89568
Fondation Chrëschte mam Sahel - Chrétiens pour le Sahel	89530	Stevia Growers S.A. International SCA ..	89539
Foodalchemy	89566	Stevia Growers S.A. International SCA ..	89543
France TopCo S. à r.l.	89530	Toiture La Tuile SA	89563
Franklin Templeton Strategic Allocation Funds	89527	TS Invest S.A.	89567
Fyr S.à.r.l.	89567	Vontobel Fund	89523
G.A.I.L. S.A.	89567	Windhof Business Center S.A.	89565
G.O. II - Luxembourg Finance S.à r.l.	89568	Win Securitisation II	89568
G & S Partnership S.A.	89567		
Healthcare Promise Investment Partners S.A.	89531		

BNP Paribas Plan, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.227.

Since the presence quorum required under Article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the law of 7 September 1987, i.e. at least half of the company's capital present or represented, was not achieved for the extraordinary general meeting on August 12, 2011, a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held at 11.00 a.m. on Friday *September 16, 2011* at the premises of the Management Company BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, bâtiment H2O, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Agenda:

Update of the Articles of Association as following:

1. Choice of English as the official language of the Articles of Association as authorised by Article 26 (2) of the Luxembourg law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment;
2. Articles 3 and 35: making the Company subject to the Luxembourg law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment, replacing the law of 20 December 2002;
3. Article 4: correction of the name of the commune of the registered office (Hesperange instead of Howald-Hesperange);
4. Article 6: redefinition of the notion of "subfund";
5. Article 7: redefinition of the notions of "category of shares" and "class of shares";
Articles 8, 9, 10, 12, 13, 14, 19, 24, 29, and 31: replacement of the term "sub-category" by "class of shares";
6. Articles 8 and 10§6: cancellation of the issuance of share certificates;
Deletion of Article 9 concerning lost or damaged certificates;
7. Article 10§1: opening up the possibility for the Board of Directors to reject any new subscription;
8. Article 13§3: opening up the possibility of rounding off to the higher or lower unit or fraction in the event of share buybacks;
9. Creation of a new article following Article 13 authorizing the Board of Directors to split or regroup shares;
10. Article 14(b) and (e): addendum to valuation date as the date of determination of the value of the funds invested (14b) and exchange rate (14e);
Art. 14(c): replacement of the last known price in Luxembourg by the closing price on the day the order is received for the valuation date for listed assets;
Art. 14(d): elimination of the depositary bank's consent for the appointment of the appraiser appointed for the valuation of unlisted assets;
11. Article 15 (e) and (f): addition of the terms "categories or classes of shares" for suspensions of NAV and orders in the event of merger or liquidation;
Art. 15 (f): elimination of the maximum time period of 2 days for suspension of NAV and orders in the event of merger;
Art. 15: addition of the suspension of NAV and orders in a feeder subfund in the event of the same suspensions in the master fund;
12. Article 15§3 and 4: replacement of the limit of 10% by a limit to be defined by the Board of Directors to determine the percentage of repurchased assets requiring either a suspension or a postponement of the processing of orders;
13. Article 17§5: the decisions of the Board of Directors shall be taken by a majority of the votes cast;
14. Article 20: addition of the possibility for the Board of Directors to create subfunds investing in other Company subfunds, as well as feeder subfunds;
15. Article 27: The General Shareholders' Meeting shall validly deliberate regardless of the portion of capital represented. Resolutions shall be taken by a simple majority of the votes cast;
16. Articles 31 and 32: replacement of the time period of 9 months following liquidation by a reference to the regulations in force for the depositing of undistributed assets at the Caisse de Consignation;
17. Article 32: Rewriting of the article to give the Board of Directors the broadest powers insofar as decisions concerning the effectiveness and conditions for merger, liquidation, demerger of subfunds, categories or classes of shares within the restrictions and conditions provided for by the Luxembourg law of 17 December 2010;
Art. 32: Addition of the liquidation of feeder subfunds in the event of liquidation, merger or demerger of master funds.

In accordance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, this second extraordinary general meeting's deliberations will be valid irrespective of the capital present or represented. Decisions shall be taken by at least two-thirds of the votes cast.

Bearer shareholders wishing to attend or be represented at the Shareholders' Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the meeting, at the offices of the financial service agents, as listed in the prospectus.

Registered shareholders wishing to attend or be represented at the Shareholders' Meeting shall be admitted upon proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend at least five full days before the meeting.

The draft new Articles of Association, as well as the current prospectus and the latest interim report are available from the bodies listed in the prospectus.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011116179/755/66.

CITYLUX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.691.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le **05.09.2011** à 16.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 30.06.2011;
- Affectation du résultat au 30.06.2011;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011116180/18.

Vontobel Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.170.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 27. Juli 2011 konnte mangels Quorums nicht über die Tagesordnung beschließen. Die Aktionäre werden zu der wiedereinberufenen

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

einberufen, die am **1. September 2011** um 14.00 in den Räumlichkeiten von RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette mit derselben Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

Einzigiger Beschluss

Änderung der Satzung wie folgt:

1. Änderung von Artikel 3, indem die Referenz zu "Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen in seiner jeweils gültigen Fassung (das "Gesetz von 2002")" durch eine Referenz zu "Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen in seiner jeweils gültigen Fassung (das "Fondsgesetz")" ersetzt wird. Infolge der oben aufgeführten Änderung lautet Artikel 3 wie folgt:
"Ausschließlicher Gegenstand der Gesellschaft ist es, die ihr verfügbaren Mittel nach dem Grundsatz der Risikostreuung in übertragbare Wertpapiere, Geldmarktinstrumente und andere zulässige Vermögenswerte anzulegen und ihren Aktionären den Ertrag der Verwaltung ihres Vermögens zugute kommen zu lassen.
Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen ergreifen und Geschäfte tätigen, welche sie für die Erfüllung und Entwicklung ihres Gegenstandes im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen in seiner jeweils gültigen Fassung (das "Fondsgesetz") für nützlich erachtet."
2. Infolge der oben aufgeführten Änderung von Artikel 3 werden die Artikel 8, 16, 20, 26, 27 und 30 der Satzung wie folgt angepasst:
 - In Artikel 8 wird die Referenz zu "gemäß Artikel 129 des Gesetzes von 2002 ("institutionelle(r) Investor (en)") beschränken" durch "wie im Fondsgesetz definiert ("institutionelle(r) Investor(en)", beschränken", ersetzt.
 - Im zweiten Absatz von Artikel 16 wird die Referenz zu "gemäß Teil I des Gesetzes von 2002" durch "gemäß Teil I des Fondsgesetzes" ersetzt.
 - Im fünften Absatz von Artikel 16 wird die Referenz zu "Gesetzes von 2002" durch "Fondsgesetzes" und die Referenz zu "Luxemburger Gesetzes von 2002" durch "Fondsgesetzes" ersetzt.
 - Im siebten Absatz von Artikel 16 wird die Referenz zu "des Gesetzes von 2002" durch "des Fondsgesetzes" ersetzt.

- In Artikel 20 wird die Referenz zu "Gesetz von 2002" durch "Fondsgesetz" ersetzt.
 - Im vierten Absatz von Artikel 26 wird die Referenz zu "Gesetz von 2002" durch "Fondsgesetz" ersetzt.
 - Im ersten Absatz von Artikel 27 wird die Referenz zu "gemäß Kapitel 13 des Gesetzes von 2002" durch "gemäß Kapitel 15 des Fondsgesetzes" ersetzt und im zweiten Absatz von Artikel 27 wird die Referenz zu "luxemburgischen Gesetz von 2002" durch "Fondsgesetz" ersetzt.
 - In Artikel 30 wird die Referenz zu "Gesetz von 2002" durch "Fondsgesetz" ersetzt.
3. Einfügen der Definition ("Aktienklasse(n)") am Ende des letzten Satzes des sechsten Absatzes von Artikel 5 sowie Einfügen des folgenden Satzes am Ende des sechsten Absatzes von Artikel 5:
"Alle Referenzen auf Aktienkategorie(n) in dieser Satzung sind gegebenenfalls und sofern angemessen als Hinweise auf Aktienklasse(n) zu verstehen."
 4. Einfügen des folgenden Satzes nach dem dritten Satz von Artikel 10:
"Sofern nach Luxemburger Recht zulässig und unter Berücksichtigung der in den luxemburgischen Gesetzen und Verordnungen vorgeschriebenen Bedingungen, kann die jährliche Generalversammlung der Aktionäre an anderen als dem oben genannten Datum, Zeitpunkt und Ort abgehalten werden, die jeweils vom Verwaltungsrat bestimmt werden."
 5. Einfügen der folgenden Sätze nach dem zweiten Satz des zweiten Absatzes von Artikel 11:
"Die Bevollmächtigung muss spätestens 5 Geschäftstage in Luxemburg vor dem Datum der Generalversammlung bei der im Einberufungsschreiben angegebenen Adresse hinterlegt werden. Der Verwaltungsrat kann diese Frist nach freiem Ermessen verkürzen oder auf diese verzichten."
 6. Einfügen des folgenden neuen dritten Absatzes nach dem zweiten Absatz von Artikel 11:
"Der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder sein Stellvertreter übernimmt den Vorsitz sämtlicher Versammlungen der Aktionäre. In ihrer Abwesenheit wird der Vorsitz von einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied oder der vom Verwaltungsrat damit beauftragten Person übernommen. Falls kein Verwaltungsratsmitglied oder vom Verwaltungsrat beauftragte Person anwesend ist, wählt die Versammlung der Aktionäre jede sonstige Person zum Vorsitzenden dieser Versammlung. Der Sekretär des Verwaltungsrats führt das Protokoll der Versammlung. Falls dieser abwesend ist, bestellt der Vorsitzende der Versammlung den Schriftführer dieser Versammlung. Der Vorsitzende der Versammlung kann einen oder mehrere Stimmzähler bestellen."
 7. Einfügen des folgenden neuen Absatzes am Ende von Artikel 11:
"Unter Berücksichtigung der in den luxemburgischen Gesetzen und Verordnungen vorgeschriebenen Bedingungen kann in dem Einberufungsschreiben zur Generalversammlung der Aktionäre mitgeteilt werden, dass die Beschlussfähigkeit und die Mehrheitsbedingungen für diese Generalversammlung anhand der an einem bestimmten Datum und Zeitpunkt vor der Generalversammlung ausgegebenen und sich im Umlauf befindlichen Aktien festgesetzt werden (der "Erfassungszeitpunkt"). Das Recht eines Aktionärs zur Teilnahme an einer Generalversammlung der Aktionäre und zur Ausübung der mit seinen Aktien verbundenen Stimmrechte, wird anhand der von diesem Aktionär am Erfassungszeitpunkt gehaltenen Aktien festgesetzt."
 8. Einfügen des folgenden neuen vierten Absatzes in Artikel 13:
"Mit Ausnahme eines vom Verwaltungsrat vorgeschlagenen Kandidaten, kann kein Kandidat als Verwaltungsratsmitglied ernannt werden, sofern nicht mindestens drei und höchstens einundzwanzig Tage vor diesem Datum eine von einem Aktionär unterschriebene schriftliche Erklärung am Gesellschaftssitz eingereicht wurde, in welcher der Aktionär angibt, diesen Kandidaten zur Ernennung als Verwaltungsratsmitglied vorzuschlagen, zusammen mit einer schriftlichen Erklärung des jeweiligen Kandidaten, in der dieser bestätigt, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ernannt zu werden."
 9. Änderung des zweiten Absatzes von Artikel 14:
"Der Vorsitzende oder sein Stellvertreter übernimmt den Vorsitz sämtlicher Versammlungen des Verwaltungsrats. In ihrer Abwesenheit kann der Verwaltungsrat jedoch ein anderes Verwaltungsratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden dieser Versammlung wählen."
 10. Änderung des letzten Absatzes von Artikel 14:
"Falls die Verwaltungsratsmitglieder einstimmig per Zirkularbeschluss verfahren, ist es ihnen erlaubt, ihre Zustimmung in einer oder mehreren getrennten Ausfertigung(en) per Schreiben mitzuteilen. Das Datum eines solchen Beschlusses ist, sofern im Zirkularbeschluss nicht anders dargelegt, das Datum an dem die letzte Unterschrift erfolgt."
 11. Änderung des vierten Absatzes von Artikel 16:
"Der Verwaltungsrat der Gesellschaft ist nach dem Grundsatz der Risikostreuung berechtigt, bis zu 100% der Vermögenswerte einer Aktienkategorie der Gesellschaft in unterschiedliche Wertpapiere und Geldmarktinstrumente anzulegen, welche von einem Mitgliedstaat der Europäischen Union, seinen Gebietskörperschaften, einem Drittstaat, wenn er von der luxemburgischen Aufsichtsbehörde anerkannt ist und in den Verkaufsunterlagen der Gesellschaft offen gelegt ist (zum Beispiel, ohne Einschränkung, Mitgliedsstaaten der OECD, Singapur und Brasilien) oder von internationalen Organismen öffentlich rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der Europäischen Union angehören, sofern jede betreffende Aktienkategorie Wertpapiere von mindestens sechs verschiedenen Emittenten erhalten muss und die Wertpapiere oder Geldmarktinstrumente eines jeden Emittenten 30% des Nettovermögens einer Aktienkategorie nicht übersteigen dürfen."
 12. Einfügen eines neuen sechsten Absatzes, hinter dem fünften Absatz von Artikel 16.

"Jede Aktienkategorie darf im größtmöglichen zulässigen Umfang und unter Berücksichtigung der in den luxemburgischen Gesetzen und Verordnungen vorgeschriebenen Bedingungen, und in Übereinstimmung mit den in den Verkaufsunterlagen der Gesellschaft aufgeführten Bestimmungen, Aktien zeichnen, erwerben und/oder halten, die von einer oder mehreren anderen Aktienkategorien der Gesellschaft ausgegeben wurden oder ausgegeben werden. In diesem Fall und unter Berücksichtigung der in den luxemburgischen Gesetzen und Verordnungen vorgeschriebenen Bedingungen, sind die mit diesen Aktien verbundenen etwaigen Stimmrechte, aufgehoben solange sie von einer anderen Aktienkategorie der Gesellschaft gehalten werden. Zusätzlich und solange diese Aktien von einer Aktienkategorie der Gesellschaft gehalten werden, wird deren Wert nicht für die Berechnung des globalen Nettovermögens der Gesellschaft, zum Zwecke der Einhaltung der vom Fondsgesetz vorgesehenen Mindestgrenze des Nettovermögens, berücksichtigt."

13. Änderung des zweiten Satzes des zweiten Absatzes von Artikel 21:
"Rücknahmeanträge werden zum jeweiligen Bewertungsstichtag abgerechnet, wie in den Verkaufsunterlagen der Gesellschaft festgelegt."
14. Änderung des zehnten, elften, zwölften und dreizehnten Absatzes von Artikel 21:
"Soweit nicht eine anderweitige Entscheidung des Verwaltungsrates ergangen ist, erfolgt kein Rückkauf oder Umtausch durch einen einzigen Aktionär für einen Betrag, welcher den Mindestbetrag oder die Mindestanzahl von Aktien oder jedweden anderen vom Verwaltungsrat festzulegenden Betrag oder jedwede andere Anzahl von Aktien unterschreitet und wie in den Verkaufsunterlagen der Gesellschaft festgelegt.
Für den Fall, dass ein Rückkauf oder ein Umtausch oder ein Verkauf von Aktien den Wert des Aktienbestands einer Kategorie eines einzelnen Aktionärs auf weniger als den Mindestbetrag, wie in den Verkaufsunterlagen der Gesellschaft festgelegt, oder auf einen niedrigeren vom Verwaltungsrat festzulegenden Betrag reduziert, wird angenommen, dass der betreffende Aktionär den Rückkauf oder den Umtausch seiner sämtlichen Aktien dieser Kategorie beantragt hat.
Falls Rückkaufsanträge für Aktien in einer Kategorie, die an einem Bewertungsstichtag auszuführen wären, mehr als einen von Zeit zu Zeit vom Verwaltungsrat festgelegten und in den Verkaufsunterlagen der Gesellschaft angegebenen Prozentsatz des Nettovermögens dieser Aktienkategorie ausmachen (das "Rückgabelimit"), kann die Gesellschaft im Interesse der Aktionäre beschließen, die jeweiligen Rücknahmeanträge anteilig zum entsprechenden Bewertungsstichtag nur insoweit auszuführen, dass nicht mehr als das Rückgabelimit der jeweiligen Aktienkategorie am Bewertungsstichtag betroffen sind.
Soweit Rücknahmeanträge eines Bewertungsstichtages aufgrund dieser Beschränkung nicht vollständig ausgeführt worden sind, wird der nicht ausgeführte Teil wie ein Rücknahmeantrag des nächsten Bewertungsstichtages behandelt. Ein solcher Rücknahmeantrag wird gegenüber Rücknahmeanträgen, die erst zu diesem zweiten Bewertungsstichtag gestellt worden sind, vorrangig behandelt. Der Verwaltungsrat kann beschließen, auch auf den folgenden Bewertungsstichtagen die Beschränkung betreffend das Rückgabelimit anzuwenden. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft kann beschließen, falls zu irgendeinem Zeitpunkt der Nettoinventarwert aller Aktien einer Kategorie weniger als den in den Verkaufsunterlagen der Gesellschaft festgelegten Mindestbetrag beträgt, sämtliche Aktien der betreffenden Kategorie zu dem am Tage, an welchem sämtliche zu dieser Kategorie gehörenden Guthaben realisiert wurden, anwendbaren Inventarwert zurückzukaufen."
15. Einfügen eines neuen Punktes e) am Ende des zweiten Absatzes, Unterabsatz d) von Artikel 22:
"e) im Falle der Veröffentlichung (i) einer Mitteilung, mit der eine Generalversammlung der Aktionäre zwecks Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft oder einer Aktienkategorie einberufen wird oder eines Beschlusses des Verwaltungsrats der Gesellschaft eine oder mehrere Aktienkategorien zu liquidieren, oder (ii) sofern eine Aussetzung im Hinblick auf den Schutz der Aktionäre gerechtfertigt ist, im Falle einer Mitteilung, mit der eine Generalversammlung der Aktionäre zwecks Beschlussfassung über die Zusammenlegung der Gesellschaft oder einer Aktienkategorie einberufen wird oder eines Beschlusses des Verwaltungsrats der Gesellschaft betreffend die Zusammenlegung einer oder mehrerer Aktienkategorien."
16. Änderung des Punktes D., 1) von Artikel 23:
"Zum Zeitpunkt der ersten Emission von Aktien einer neuen Kategorie wird der jeder Aktienkategorie zugewiesene Prozentsatz des Nettovermögens des gemeinsamen Portfolios auf Basis der jeweiligen Zuteilung für Rechnung der jeweiligen Kategorie bestimmt."
17. Einfügen eines neuen Absatzes am Ende von Artikel 26:
"Es werden keine Dividenden ausgezahlt, wenn deren Betrag unter dem vom Verwaltungsrat der Gesellschaft von Zeit zu Zeit festgelegten Mindestbetrag liegt. Dieser Mindestbetrag wird automatisch reinvestiert."
18. Änderung des ersten Satzes des zweiten Absatzes von Artikel 28 wie folgt:
"Der Verwaltungsrat der Gesellschaft kann entscheiden eine Aktienkategorie zu liquidieren, falls eine die Aktienkategorie betreffende Änderung der wirtschaftlichen oder politischen Lage eine Liquidation rechtfertigt, falls der Nettoinventarwert einer Aktienkategorie einen Wert erreicht hat, wie er vom Verwaltungsrat als Mindestwert für eine wirtschaftlich effiziente Verwaltung dieser Aktienkategorie festgesetzt wurde oder falls eine Liquidation im Interesse der Aktionäre ist."
19. Streichung des vierten, fünften und achten Absatzes von Artikel 28 und Einfügen eines neuen vierten Absatzes:
"Für die Zusammenlegung von Aktienkategorien der Gesellschaft, die Zusammenlegung von Aktienkategorien der Gesellschaft mit Aktienkategorien anderer OGAW und die Zusammenlegung der Gesellschaft sind die in dem

Fondsgesetz enthaltenen diesbezüglichen Vorschriften sowie jede Durchführungsverordnung anwendbar. Demzufolge entscheidet der Verwaltungsrat über jede Zusammenlegung von Aktienkategorien der Gesellschaft und von Aktienkategorien der Gesellschaft mit Aktienkategorien anderer OGAW, es sei denn der Verwaltungsrat beschließt, die Entscheidung über die Zusammenlegung einer Versammlung der Aktionäre der betroffenen Aktienkategorie oder Aktienkategorien zu unterbreiten. Diese Versammlung bedarf keiner Beschlussfähigkeit und Entscheidungen werden mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Wird die Gesellschaft infolge der Zusammenlegung von Aktienkategorien aufgelöst, so muss die Versammlung der Aktionäre diese Zusammenlegung genehmigen, wobei dieselben Vorschriften betreffend Beschlussfähigkeit und Mehrheitsbedingungen gelten wie für eine Änderung dieser Satzung."

20. Änderung des letzten Satzes des derzeitigen siebten Absatzes von Artikel 28:

"Der Nettoinventarwert des zurückgekauften Bruchteils wird an die jeweiligen Aktionäre ausgeschüttet, es sei denn, er beträgt weniger als der in den Verkaufsunterlagen der Gesellschaft festgelegte Mindestbetrag."

21. Allgemeine Änderung der Satzung um Rechtschreib-, Grammatik- und Formfehler zu beheben oder sprachliche Korrekturen vorzunehmen sowie Anpassung der Referenzen auf andere Artikel oder Abschnitte der Satzung.

BESCHLUSSFÄHIGKEIT

Für die wiedereinberufene Generalversammlung ist kein Quorum erforderlich und die Beschlüsse zur Satzungsänderung werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen, die auf der Generalversammlung abgegeben werden, gefasst.

Die Aktionäre der Gesellschaft können an der Generalversammlung persönlich teilnehmen oder sich durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen. Ein Formular zur Erteilung einer Vollmacht ist am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Vollmachten, die für die erste Generalversammlung ausgestellt wurden, behalten für die wiedereinberufene Generalversammlung ihre Gültigkeit.

Für den Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011107554/755/179.

BNP Paribas Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 67.572.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») qui se tiendra au siège social de la Société, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange le mercredi 24 août 2011 à 12.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises sur l'exercice clos au 30 avril 2011;
2. Approbation des comptes annuels au 30 avril 2011;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leurs mandats;
5. Election statutaire du Conseil d'Administration;
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an;
7. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tel que mentionné dans le prospectus, soit de les faire bloquer auprès de leur banque dépositaire et de transmettre un certificat de blocage de leurs actions le 5^e jour qui précède la réunion aux guichets des agents chargés du service financier, tel que mentionné dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011112664/755/30.

Franklin Templeton Strategic Allocation Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.696.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of Franklin Templeton Strategic Allocation Funds (the "Company") will be held at the registered office of the Company on *August 25, 2011*, at 2.30 p.m., with the following agenda:

Agenda:

- Presentation of the Report of the Board of Directors;
- Presentation of the Report of the Auditors;
- Approval of the Financial Statements of the Company for the accounting year ended March 31, 2011;
- Discharge of the Board of Directors;
- Re-appointment of the following four Directors: William Jackson, Gregory E. McGowan, Jed A. Plafker and Hans-J. Wisser;
- Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditors;
- Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

VOTING

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the Form of Proxy sent to them to the offices of Franklin Templeton International Services S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, no later than August 18, 2011 at 5.00 p.m.

VENUE OF THE MEETING

Shareholders are hereby advised that the Meeting may be held at such other place in Luxembourg than the registered office of the Company if exceptional circumstances so require in the absolute and final judgment of the Chairman of the Meeting. In such latter case, the Shareholders present at the registered office of the Company on August 25, 2011, at 2.30 p.m., will be duly informed of the exact venue of the Meeting, which will then start at 3.30 p.m.

To attend the Meeting, Shareholders shall be present at the registered office of the Company at 1.30 p.m.

Please note that all references to time in this notice mean Luxembourg time.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011112663/755/34.

KBC Equity Fund (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 43.091.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre SICAV, qui aura lieu le *30 août 2011* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant, sous réserve de l'accord de la CSSF:

Ordre du jour:

Modification des statuts comme suit:

1. Changement de l'Article 1^{er} : changement de la dénomination de la SICAV en KBL EPB EQUITY FUND II.
2. Soumission de la SICAV à la loi du 17 décembre 2010 (ci-après «la loi») concernant les organismes de placement collectif et amendement consécutif de l'Article 27 afin de soumettre la SICAV aux nouvelles dispositions de la loi relatives aux fusions.
3. Remplacement des références relatives à l'ancienne loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif par de nouvelles références à la loi et amendement consécutif des Articles 3, 16, 23 et 29.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 29 août 2011 au plus tard au siège de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011116181/755/25.

I.T.I. S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 27.211.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE

qui aura lieu mercredi, le 24 août 2011 à 10.00 heures à Luxembourg, 16, allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 30.06.2010 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011112668/504/15.

Beverage Can Company International Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.371.

Notice is hereby given that an

ORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company will be held at the registered office in Munsbach, on Thursday 25 August 2011 at 11.00 am with the following

Agenda:

1. Approval of the Share Premium Reimbursement; and
2. Miscellaneous.

The shareholders are informed that the resolutions may be voted only with an approval of a simple majority of the shares present or represented, with no quorum requirement.

Munsbach, 5 August 2011.

For the Board of Directors

Alexis de Montpellier d'Annevoie

Director

Référence de publication: 2011111920/19.

ABN AMRO Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 96.058.

Since annual audited report required under Article 73 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies and as amended by the Law of 25 August 2006 and 18 December 2009, was not available for the statutory general meeting on 21 April 2011, you are hereby invited to a

SECOND GENERAL MEETING

which will be held extraordinarily at 11.00 a.m. on 24 August 2011 at the premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, H2O building, bloc A, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and the report from the Company Auditor;
2. Approval of the accounts for the financial period closed as at December 31, 2010;
3. Discharge to the Directors for the performance of their mandates;
4. Statutory appointments;

5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011112666/755/28.

Lhotse, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de Lhotse du 1^{er} Août 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011112936/10.

(110128553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Manaslu, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion du 1^{er} août 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011112937/9.

(110128554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Ranger, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de Ranger du 1^{er} Août 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011112938/10.

(110128560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Presto, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de Presto du 1^{er} Août 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011112939/10.

(110128572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Nabucco, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion du 31 mai 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011112943/9.

(110128582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Faunus, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de FAUNUS du 1^{er} Août 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011112944/10.

(110128584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Fidelio, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de Fidelio du 1^{er} Août 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011112932/10.

(110128546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

France TopCo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.578.

Il est à noter le changement d'adresse des gérants suivants avec effet au 8 février 2011:

De ce fait:

- M. Nicolas SIMON, résidant professionnellement au 91-93, boulevard Pasteur, F-75015 Paris (France);
- M. Nicholas HOLFORD, résidant professionnellement au 91-93, boulevard Pasteur, F-75015 Paris (France);
- Mme Nadine GLAZ, résidant professionnellement au 91-93, boulevard Pasteur, F-75015 Paris (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 juin 2011.

Pour avis conforme

Pour la Société

Alexis de Montpellier

Employé

Référence de publication: 2011084604/19.

(110094910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Fondation Chrèschte mam Sahel - Chrétiens pour le Sahel, Fondation.

Siège social: L-5231 Sandweiler, 10, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg G 131.

Résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 avril 2011

Le conseil d'administration de la fondation «FONDATION CHRESCHTE MAM SAHEL – CHRETIENS POUR LE SAHEL», susvisée, a pris acte de la démission de l'Administrateur et du Vice-Président, Monsieur Alain BIRDEN, à compter du 4 avril 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011084613/13.

(110094893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Oxbow Carbon & Minerals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.769.

—
EXTRAIT

En date du 28 juin 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2011;
- Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B de la société, avec effet au 1^{er} mars 2011 et pour une durée indéterminée;

- Le siège social est transféré au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance se constitue comme suit:

- Richard P. Callahan, gérant A
- Zachary K. Shipley, gérant A
- Ivo Hemelraad, gérant B
- Wim Rits, gérant B

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089919/22.

(110101398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Healthcare Promise Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 162.694.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Nabil Gharios, born on 10 April 1975, in Chyah (Lebanon), residing professionally at 12, rue de Moscou, 75008, Paris, France,

here represented by José Ignacio Pascual Gutiérrez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 11 July 2011.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg public limited company (société anonyme) which he declares organised among himself and the articles of incorporation of which shall be as follows (the "Articles of Incorporation"):

Art. 1. There exists among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "Healthcare Promise Investment Partners S.A." (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 24 hereof.

Art. 3. The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in Healthcare Promise S.C.A., SICAV-SIF, a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF) that shall be organised as a société en commandite par actions and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and to act as its general partner and sole manager with unlimited liability.

Art. 4. The Company may also hold interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and manage, control and develop its portfolio.

Art. 5. The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

Art. 6. The Company may carry out any commercial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

Art. 7. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors").

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs of the Company which has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management.

Art. 8. The share capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 9. The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Subject to the approval of the Board of Directors, transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 10. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 11. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday in the month of June at 10 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. The quorums and delays required by law shall govern the notice and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one (1) vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telefax or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a majority of fifty percent (50%) plus one (1) of the votes of the shareholders present or represented. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 13. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 14. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six (6) years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director

may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 15. The Board of Directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including general managers and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or shareholder of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors.

Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable or telegram or telefax or telex another director as his proxy. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If the quorum is not satisfied, another meeting shall be convened.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one (1) or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

Art. 16. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two (2) directors.

Art. 17. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles of Incorporation or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The Board of Directors may delegate under its overall responsibility and control its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to directors or officers of the Company.

Art. 18. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one (1) or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Healthcare Promise S.C.A., SICAV -SIF, or any subsidiary or any affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason

of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. The Company will be bound by the joint signature of any two (2) directors or by the sole signature of any director or officer to whom authority has been specially delegated by the Board of Directors.

Art. 20. The accounts of the Company shall be audited by an independent auditor. The auditor shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine his office, term and fees.

Art. 21. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 22. From the annual net profit of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same Article.

Within the limits provided by law the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board of Directors determine how the annual results shall be disposed of.

The Board of Directors may decide to pay interim distributions in accordance with the law.

The payment of the distributions shall be made to the address indicated in the register of shareholders.

The Board of Directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 25. In respect of all matters not governed by these Articles of Incorporation, the parties shall refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares	Value
Nabil Gharios	three hundred and ten (310) shares	EUR 31,000.-
TOTAL	three hundred and ten (310) shares	EUR 31,000.-

The shares have all been fully paid up in cash so that thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) are now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall end on the last day of December 2011.

The first general annual meeting of shareholders shall be held in 2012.

The first annual report of the Company will be dated 31 December 2011.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person(s), representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company shall be at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The independent auditor for the Company shall be PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014, Grand Duchy of Luxembourg. The auditor shall remain in office until the close of annual general meeting approving the accounts of the Company as of 31 December 2011.

Third resolution

The following persons are appointed as members of the Board of Directors:

- Mr. Nabil Gharios, Director, born on 10 April 1975 in Chyah, Liban, professionally residing at 12, rue de Moscou, 75008, Paris, France, who is appointed as chairman of the Board of Directors;
- Mr. Olivier Bohuon, Chief Executive Officer, born on 3 January 1959 in Paris, France, professionally residing at 132, avenue Victor Hugo, 75116, Paris, France;
- Mr. Jacques Chatain, Managing Director, born on 25 May 1952 in Bacarat, France, professionally residing at 18, avenue Matignon, 75008, Paris, France;
- Mr. Georges Fadlallah, Board Member, born on 21 January 1949, in Zahle, Lebanon, professionally residing at 125, avenue Malakoff, 75116, Paris, France;
- Mr. André Garcia, Vice-President, born on 2 June 1946, in Alger, Algeria, professionally residing at 3, avenue de Breteuil, 75007, Paris, France;
- Mr. Pascal Lagarde, Chief Executive Officer, born on 16 June 1963, in Orléans, France, professionally residing at 137, rue de l'Université, 75007, Paris, France.

The Board of Directors shall remain in office until the close of the ordinary general meeting of shareholders of 2012.

Whereof this notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

This original deed having been read to the appearing person, known to the notary by their name, surname, civil status and residence; the said appearing persons signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le treize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Nabil Gharios, né le 10 avril 1975, à Chyah (Liban), résidant professionnellement au 12, rue de Moscou, 75008 Paris, France,

représenté aux présentes par José Ignacio Pascual Gutiérrez, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 juillet 2011 à Luxembourg.

Ladite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, est annexée au présent acte.

La partie comparante, agissant en sa qualité susvisée, a demandé au notaire instrumentant de promulguer l'acte constitutif d'une société anonyme (S.A.) qu'elle déclare constituée pour lui et dont les statuts (les "Statuts") sont les suivants:

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination d'Healthcare Promise Investment Partners S.A. (la "Société").

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant comme en matière de modifications de Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'Article 24 ci-après.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans Healthcare Promise S.C.A., SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF), sous forme de société en commandite par actions de droit luxembourgeois et d'agir en qualité d'associé gérant commandité et de gérant unique de la SICAV avec responsabilité illimitée.

Art. 4. La Société peut également prendre des participations, sous quelque forme qu'elles soient, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et réaliser toutes autres formes de placements, procéder à l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi qu'à l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces et gérer, contrôler et valoriser ces participations.

Art. 5. La Société peut en outre garantir ou accorder des prêts, accorder des sûretés ou assister d'autre façon les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font parties du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter de toute manière et sous toute forme, et émettre des obligations et autres titres de créance.

Art. 6. La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile à l'accomplissement de son objet.

Art. 7. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration"), des succursales ou bureaux, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, que le Conseil d'Administration apprécie, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette déclaration de transfert de siège social devra être portée à la connaissance des tiers par un des organes exécutifs de la Société qui a les pouvoirs d'engager la Société par des actes de gestion journalière.

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 9. Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires. Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront soumises à l'approbation du Conseil d'Administration et réalisées par déclaration écrite de transfert portée au registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres documents de transfert satisfaisant la Société.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg fixé dans l'avis de convocation le troisième mardi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir à l'heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 12. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts. Toute action donne droit à une (1) voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme, par télécopieur ou par télex, un mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoqués sont prises à une majorité de cinquante pour cent (50%) plus une (1) des voix des actionnaires présents ou représentés. Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 13. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Art. 14. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres n'ayant pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Au cas où le

poste d'un administrateur deviendrait vacant pour cause de décès, de retraite, ou pour quelque autre cause, les administrateurs restants devront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur et/ou en défaveur d'une décision, le président aura voix prépondérante.

Art. 15. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées d'actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président du Conseil d'Administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner, à la majorité des voix présentes, un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions. Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs dont des directeurs généraux, des directeurs généraux-adjoints ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour gérer et mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et les obligations qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Avis de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une décision préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et la participation à une réunion par de tels moyens équivalra à une présence en personne à une telle réunion.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint, une autre réunion devra être convoquée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un (1) seul ou de plusieurs documents contenant les décisions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 16. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux (2) administrateurs.

Art. 17. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien les affaires de la Société et prendre toutes les mesures de disposition et d'administration qui sont en relation avec l'objet de la Société, et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale conformément aux présents Statuts ou aux dispositions légales.

Le Conseil d'Administration a en particulier le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration pourra sous sa responsabilité et son contrôle déléguer ses pouvoirs, relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations de la Société en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société.

Art. 18. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés du fait qu'un (1) ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé. L'administrateur ou le directeur de la Société, qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires, ne sera pas par là-même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur ou un directeur de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, n'inclut pas les relations ou les intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec Healthcare

Promise S.C.A., SICAV - SIF, ou leurs filiales ou sociétés affiliées, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer discrétionnairement.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie pour être ou avoir été administrateur ou directeur de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dont il pourrait être titulaire.

Art. 19. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature d'un des administrateurs ou de tout fondé de pouvoir auquel des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Les comptes de la Société seront vérifiés par un réviseur d'entreprise. Le réviseur d'entreprises sera nommé et révoqué par les actionnaires réunis en assemblée générale qui fixera ses émoluments; ainsi que la durée de son mandat.

Art. 21. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 22. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des Statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, ainsi qu'il est dit dans le même article.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, dans les limites prévues par la loi, sur base d'une proposition du Conseil d'Administration, la répartition des résultats annuels.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intermédiaires en conformité avec la loi.

Le paiement de ces dividendes sera effectué à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

Le Conseil d'administration déterminera souverainement la devise dans laquelle il paiera les dividendes ainsi que la date et le lieu de paiement.

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou personnes morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur indemnisation.

Art. 24. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps utile par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par les lois luxembourgeoises.

Art. 25. Tous les points non régis par les présents statuts seront soumis aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Valeur
Nabil Gharios	trois cent dix (310) actions	EUR 31.000,-
TOTAL	trois cent dix (310) actions	EUR 31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le dernier jour de décembre 2011.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2012.

Le premier rapport annuel de Société sera daté du 31 décembre 2011.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26, 26-3 et 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 1.200,-.

Assemblée Générale des Actionnaires

La personne sus-indiquée, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquée, a immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté les décisions suivantes:

Première décision

Le siège social de la société est établi au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième décision

Le réviseur d'entreprises de la société est PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014, Grand-Duché de Luxembourg. Le réviseur d'entreprises restera en fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

Troisième décision

Les personnes suivantes sont nommées comme membres du Conseil d'Administration:

- Monsieur Nabil Gharios, Administrateur, né le 10 avril 1975 à Chyah, Liban, résidant professionnellement au 12, rue de Moscou, 75008 Paris, France, qui est nommé président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Olivier Bohuon, Directeur Exécutif, né le 3 janvier 1959 à Paris, France, résidant professionnellement au 132, avenue Victor Hugo, 75116 Paris, France;
- Monsieur Jacques Chatain, Directeur Général, né le 25 mai 1952, à Bacarat, France, résidant professionnellement au 18, avenue Matignon, 75008 Paris, France;
- Monsieur Georges Fadlallah, membre du Conseil, né le 21 janvier 1949, à Zahle, Liban, résidant professionnellement au 125, avenue Malakoff, 75116 Paris, France;
- Monsieur André Garcia, Vice-Président, né le 2 juin 1946 à Alger, Algérie, résidant professionnellement au 3 avenue de Breteuil, 75007 Paris, France;
- Monsieur Pascal Lagarde, Président Directeur Général, né le 16 juin 1963, à Orléans, France, résidant professionnellement au 137, rue de l'Université, 75007 Paris, France.

Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la partie comparante dûment représentée, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. GUTIERREZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33536. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011113253/451.

(110129778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Stevia Growers S.A. International SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 159.927.

In the year two thousand and eleven, on the third day of August.

Before us Maître Marc LECUIT, Civil law notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of STEVIA GROWERS S.A. INTERNATIONAL S.C.A., a "société en commandite par actions" with registered office in L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager, R.C.S. Luxembourg number B 159927, incorporated by deed of Maître Marc LECUIT, Civil law notary residing in Mersch, on the 18th of March 2011, published in the Mémorial C, number 1246 dated July 1st, 2011. The articles of association of the company

have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, Civil law notary residing in Junglinster, dated May 20th, 2011, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Lars GOSLINGS, Advocaat, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints Mrs. Rachel LEZZERI, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The chairman requests the notary to record that:

I.- There has been established an attendance list showing the shareholders present or represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the bureau of the meeting and the notary will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the bureau and the notary.

II.- As appears from the attendance list, all shares of the Company are present or represented at the present extra-ordinary general meeting so that the meeting can thus validly decide on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the share capital of the Company by an additional amount of EUR 248, so as to raise it from its current amount of EUR 31,225 to EUR 31,473, by the issuance of 24,800 new Ordinary Shares with a nominal value of EUR 0.01 each, issued with a total share premium of EUR 399,776, representing a share premium of EUR 16.12 per share.

2.- Waiver of the preferential subscription rights to the new Ordinary Shares and subscription and payment of all the new Ordinary Shares by a contribution in cash.

3.- Amendment of the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company notably in order to reflect this increase of share capital.

4.- Authorized share capital and subsequent amendment of article 5 of the articles and any other article as it might become or appear useful.

5.- Miscellaneous.

After deliberation, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the order of the agenda and to firstly amend article five, in order to reflect the authorized share capital, by introducing of a paragraph 5.3, which shall be read as follows:

" **5.3.** The Company has an authorized share capital equaling thirty million Euro (EUR 30,000,000). The Company's manager (associé gérant commandité) is entitled to make any capital increase acted before the notary public in one or several shots. This entitlement is valid for a period of five (5) years. The existing shareholders waive their preferential subscription rights for that period. The Company's manager should mandatory act before the notary public within a thirty (30) day's period the relevant subscription and capital increase, at it might happen from time to time. For any contribution in kind an appropriate preliminary audit report must be shown up and registered according to articles 26-1 and 32-1 (5) of the Law dated 15 August 1915 as further amended."

Second resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and forty-eight Euro (EUR 248), so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand two hundred and twenty-five Euro (EUR 31,225) to thirty-one thousand four hundred and seventy-three Euro (EUR 31,473), by the issuance of twenty-four thousand eight hundred (24,800) new Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, issued with a total share premium of three hundred ninety-nine thousand seven hundred and seventy-six Euro (EUR 399,776), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

Third resolution

The meeting notes that all the shareholders have given their consent to the increase of the share capital of the Company and have waived their preferential rights to subscribe to the new Ordinary Shares.

Subscription - Payment

The twenty-four thousand eight hundred (24,800) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid up as well as the share premium by payment in cash by Mr. Yann TREAL, a French citizen, director of companies, born on 14 August 1961, in Villeneuve-les-Avignon (France) and residing at 62, Avenue Franklin Roosevelt, F-92150 Suresnes (France).

The sum of four hundred thousand and twenty-four Euro (EUR 400,024), being for the share capital the amount of two hundred and forty-eight Euro (EUR 248) and for the share premium the amount of three hundred ninety-nine thousand seven hundred and seventy-six Euro (EUR 399,776) is forthwith at the free disposal of the company STEVIA GROWERS S.A. INTERNATIONAL S.C.A., as has been proven to the notary by a bank certificate, which states it expressly.

Fourth resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of share capital as described above, which shall further on be read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand four hundred and seventy-three Euro (EUR 31,473) represented by three million one hundred forty-seven thousand three hundred (3,147,300) shares as follows:

- (i) thirty-one thousand nine hundred and fifty-seven (31,957) GP shares (the GP Shares), and
- (ii) three million one hundred fifteen thousand and three hundred forty-three (3,115,343) ordinary shares (the Ordinary Shares)."

Expenses

The expenses, costs, payments or charges of any kind whatsoever, which shall be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand one hundred and fifty Euro (EUR 2,150).

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by French translation; on request of the same persons and in case of any divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois août.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de STEVIA GROWERS S.A. INTERNATIONAL S.C.A., une société en commandite par actions avec siège social à L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager, R.C.S. Luxembourg numéro B 159927, constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 mars 2011, publié au Mémorial C n°1246 du 1^{er} juillet 2011. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 20 mai 2011, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Lars GOSLINGS, «Advocaat», avocat exerçant sous son titre professionnel d'origine, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme scrutateur Maître Rachel LEZZERI, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II.- Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée peut dès lors valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 248, afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.225 à EUR 31.473, par l'émission de 24.800 Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, émises avec une prime d'émission totale de EUR 399.776, représentant une prime d'action de EUR 16,12 par action.

2. Renonciation au droit préférentiel de souscription des nouvelles Actions Ordinaires et libération de toutes les Actions Ordinaires nouvelles par un apport en numéraire.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société notamment afin de refléter cette augmentation de capital social.

4. Capital autorisé et modification de l'article 5 ainsi que de tout autre article qui s'avérerait nécessaire par la suite.

5. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la chronologie des points fixés à l'ordre du jour et de modifier en premier lieu l'article 5 des statuts aux fins de refléter les dispositions du capital autorisé et ce, par l'introduction d'un alinéa 5.3 qui prendra la teneur suivante:

« **5.3.** La Société a un capital autorisé de trente millions euros (EUR 30.000.000). L'associé gérant commandité est en droit de faire acter devant notaire toute augmentation de capital en une seule ou en plusieurs fois. Cette délégation est valable pour une période de cinq (5) ans. Les actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription pendant cette période. L'associé gérant commandité doit faire acter les souscriptions et augmentations devant notaire obligatoirement dans les trente (30) jours, à chaque fois le cas échéant. Tout apport en nature doit être accompagné au préalable d'un rapport d'un réviseur d'entreprise communiqué et enregistré conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 (5) de la Loi du 15 août 1915 telle que modifiée par la suite.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante-huit euros (EUR 248), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 31.225) à trente et un mille quatre cent soixante-treize euros (EUR 31.473), par l'émission de vingt-quatre mille huit cents (24.800) Actions Ordinaires nouvelles avec une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, émises avec une prime d'émission totale de trois cent quatre-vingt dix-neuf mille sept cent soixante-seize euros (EUR 399.776), le montant total étant complètement libéré par un apport en numéraire.

Troisième résolution

L'assemblée prend note que tous les actionnaires ont donné leur consentement à l'augmentation du capital social de la Société et ont renoncé à leur droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions Ordinaires.

Souscription - Libération

Les vingt-quatre mille huit cents (24.800) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées ainsi que la prime d'émission payée par des versements en numéraire par Monsieur Yann TREAL, de nationalité française, administrateur de sociétés, né le 14 Août 1961, à Villeneuve-les-Avignon (France) et demeurant à 62, Avenue Franklin Roosevelt, F-92150 Suresnes (France).

La somme de quatre cent mille vingt-quatre euros (EUR 400.024), faisant pour le capital social le montant de deux cent quarante-huit euros (EUR 248) et pour la prime d'émission le montant de trois cent quatre-vingt dix-neuf mille sept cent soixante-seize euros (EUR 399.776), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société STEVIA GROWERS S.A. INTERNATIONAL S.C.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social décrite ci-dessus pour lui donner la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille quatre cent soixante-treize euros (EUR 31.473) représenté par trois millions cent quarante-sept mille trois cents (3.147.300) actions comme suit:

- (i) trente et un mille neuf cent cinquante-sept (31.957) actions de commandité (les Actions de Commandité), et
- (ii) trois millions cent quinze mille trois cent quarante-trois (3.115.343) actions ordinaires (les Actions Ordinaires)».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est approximativement estimé à deux mille cent cinquante euros (EUR 2.150).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. GOSLINGS, R. LEZZERI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 08 août 2011. Relation: MER/2011/1596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011116125/171.

(110132714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Stevia Growers S.A. International SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 159.927.

L'an deux mille onze, le trois août.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

Monsieur Jean-Christophe VIGUIER, administrateur de sociétés, né le 3 janvier 1973 à Figeac (France), demeurant à L-5421 Erpeldange, 6, rue Emeringerhaff (ci-après, le «Comparant»):

1. Agissant comme représentant permanent et administrateur-délégué de l'associé-gérant commandité (ci-après, l'«Associé-gérant commandité») et ce, dans les limites de l'article 8 des statuts de la société «STEVIA GROWERS S.A. INTERNATIONAL S.C.A.», une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Bresseur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 159927, constituée le 18 mars 2011 suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1246 du 1^{er} juillet 2011 (ci-après, la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 août 2011, en cours de formalisation;

2. Agissant en sa qualité d'administrateur-délégué et ce, dans les limites de l'article 7 des statuts de la «STEVIA GROWERS S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue du Potager, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 159794, constituée le 18 mars 2011 suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1240 du 8 juin 2011, elle-même associé-gérant commandité de la Société.

Ici représenté par Maître Lars GOSLINGS, «Advocaat», avocat exerçant sous son titre professionnel d'origine, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du Comparant et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

Le Comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'article 5 des statuts de la Société (version française) stipule que:

«La Société a un capital autorisé de 30.000.000.- Euro (trente millions Euro). L'associé gérant commandité est en droit de faire acter devant notaire toute augmentation de capital en une seule ou en plusieurs fois. Cette délégation est valable pour une période de cinq (5) ans. Les actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription pendant cette période. L'associé gérant commandité doit faire acter les souscriptions et augmentations devant notaire obligatoirement dans les trente (30) jours, à chaque fois le cas échéant. Tout apport en nature doit être accompagné au préalable d'un rapport d'un réviseur d'entreprise communiqué et enregistré conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 (5) de la Loi du 15 août 1915 telle que modifiée par la suite».

2. Que l'Associé-gérant commandité, par sa décision en date du 3 août 2011 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés par l'article 5 des statuts de la Société a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de soixante-deux Euros (62.- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente et un mille quatre cent soixante-treize Euros (31.473.-) à trente et un mille cinq cent trente-cinq Euros (31.535.- EUR), par l'émission de six mille deux cents (6.200) Actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (0,01.- EUR), émises avec une prime d'émission totale de quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quarante-quatre Euros (99.944.-EUR), chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes Actions ordinaires.

3. Que toutes les Actions ordinaires nouvellement émises ont été intégralement souscrites par Monsieur Robert JOLIVALT, de nationalité française, né le 1^{er} mars 1948 à Thionville (France), demeurant à F-75019 Paris (France) (ci-après, le «Souscripteur»).

4. Que toutes les Actions ordinaires nouvellement émises ont été intégralement libérées par des versements en numéraire sur un compte bancaire, de sorte que la somme de cent mille et six Euros (100.006.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié auprès du notaire instrumentant.

5. Que suite à la réalisation de l'augmentation de capital susvisée, l'article 5.1 des statuts de la Société est à amender, afin de refléter ladite augmentation de capital.

6. En conséquence de ce qui précède, l'article 5.1 prendra désormais la teneur suivante dans les versions en langue anglaise et française:

- " **5.1.** The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand five hundred and thirty-five Euro (EUR 31,535) represented by three million one hundred fifty three thousand and five hundred (3,153,500) shares as follows:

- (i) thirty-one thousand nine hundred and fifty-seven (31,957) GP shares (the GP Shares), and
- (ii) three million one hundred twenty one thousand and five hundred fifty-three (3,121,543) ordinary shares (the Ordinary Shares)."

- « **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille cinq cent trente cinq Euros (EUR 31.535) représenté par trois millions cent cinquante-trois mille cinq cents (3.153.500) actions comme suit:

- (i) trente et un mille neuf cent cinquante-sept (31.957) actions de commandité (les Actions de Commandité), et
- (ii) trois millions cent vingt et un mille cinq cent quarante-trois (3.121.543) actions ordinaires (les Actions Ordinaires)».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mis à sa charge en raison des présentes est approximativement évalué à mille cinq cents (1.500.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire Comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. GOSLINGS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 8 août 2011. Relation: MER/2011/1597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011116126/76.

(110133082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

European Financial Stability Facility, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.414.

In the year two thousand eleven, on the second day of August,
before Maître Jacques DELVAUX, notary public, residing in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Mr. Ralf Jansen, Head of Legal of the Company, residing professionally at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and Mr. Kalin Anev, Secretary General of the Company, residing professionally at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, both acting as the representatives of the board of directors of European Financial Stability Facility, société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.414 (the "Company"),

Duly authorised to represent the Company pursuant to the resolutions of the board of directors of the Company of 30 June 2011 and a sub delegation of power of 27 July 2011.

The appearers have required the undersigned notary to state their declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1189, on 8 June 2010 (page 57026) and its articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 15 December 2010, published in the Mémorial C number 2795, on 21 December 2010 (page 134141).

2) The subscribed capital of the Company is set at eighteen million four hundred and forty thousand four hundred and fifty-three Euro and thirty-five Eurocents (EUR 18,440,453.35-), divided into one billion eight hundred and forty-four million forty-five thousand three hundred and thirty-five (1,844,045,335) registered shares with a par value of one Euro-cent (EUR 0.01-) each, all fully paid up (by 100%).

3) Pursuant to article 5.2 of the Articles, the Company has in addition to the subscribed capital an un-issued but authorized share capital set at eleven million five hundred and ninety thousand five hundred and forty-six Euro and sixty-five Eurocents (EUR 11,590,546.65-) to be used to realize any increase of the share capital, with or without share premium, within the limits of the authorized capital in one or more tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by contribution of claims, by capitalization of reserves or in any other manner determined by the board of directors.

The board of directors is authorized to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares. If the consideration payable to the Company for newly issued shares exceeds the par value of those shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the shares in the books of the Company.

The board of directors is specially authorized to issue such new shares by cancelling or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new shares.

4) By resolutions dated 30 June 2011 (the "Resolutions"), the board of directors of the Company approved the increase of the share capital of the Company by reserving to the existing shareholders their preferential subscription rights, pursuant to article 5.2 of the Articles, by a total amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-), in order to raise it from its current amount of eighteen million four hundred and forty thousand four hundred and fifty-three Euro and thirty-five Eurocents (EUR 18,440,453.35-) to twenty-eight million four hundred and forty thousand four hundred and fifty-three Euro and thirty-five Eurocents (28,440,453.35-) by creating and issuing one billion (1,000,000,000) new shares (the "New Shares") with a par value of one Eurocent (EUR 0.01-) each, such capital increase being effective upon receipt of all the subscription funds.

These New Shares have been subscribed and fully paid in by contribution in cash by such subscribers as indicated in the Resolutions so that the Company had at its free and entire disposal on 29 July 2011 the amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

5) As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 29 July 2011, the subscribed share capital of the Company presently amounts to twenty-eight million four hundred and forty thousand four hundred and fiftythree Euro and thirty-five Eurocents (28,440,453.35-), divided into two billion eight hundred and forty-four million forty-five thousand three hundred and thirty five (2,844,045,335) shares, with a par value of one Eurocent (EUR 0.01-) each.

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

“ **5.1.** The subscribed capital is set at twenty-eight million four hundred and forty thousand four hundred and fifty-three Euro and thirty-five Eurocents (EUR 28,440,453.35-), divided into two billion eight hundred and forty-four million forty-five thousand three hundred and thirty-five (2,844,045,335) registered shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01-) each”.

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in the first paragraph of article 5.2 of the Articles of the Company has been decreased to one million five hundred and ninety thousand five hundred and forty-six Euro and sixty-five Eurocents (EUR 1,590,546.65-) so that the first paragraph of article 5.2 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

“ **5.2.** In addition to the subscribed share capital, the Company has an unissued but authorized share capital set at one million five hundred and ninety thousand five hundred and forty-six Euro and sixty-five Eurocents (EUR 1,590,546.65-) to be divided into one hundred and fifty-nine million fifty-four thousand six hundred and sixty-five (159,054,665) shares of a par value of one Eurocent (EUR 0.01-) each.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at approximately EUR 4.500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le deux août,

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

M. Ralf Jansen, responsable juridique de la Société, demeurant professionnellement au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et M. Kalin Anev, secrétaire général de la Société, demeurant professionnellement au 43, avenue John F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant tous les deux en leur qualité de mandataires du conseil d'administration de European Financial Stability Facility, une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.414 (la "Société"),

Dûment autorisés à représenter la Société conformément aux résolutions du conseil d'administration de la Société du 30 juin 2011 et à une sous-délégation de pouvoir en date du 27 juillet 2011.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de prendre acte de leurs déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée conformément à un acte du notaire soussigné en date du 7 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 1189, du 8 juin 2010 (page 57026) et ses statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 15 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2795, du 21 décembre 2010 (page 134141).

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à dix-huit millions quatre cent quarante mille quatre cent cinquante-trois euros et trente-cinq centimes d'euros (18.440.453,35-EUR) représenté par un milliard huit cent quarante-quatre millions quarante-cinq mille trois cent trente-cinq (1.844.045.335) actions nominatives d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01-EUR) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées (à 100%).

3) Conformément à l'article 5.2 des Statuts, la Société a, en plus du capital social souscrit, un capital non-émis, mais autorisé d'un montant de onze millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quarante-six euros et soixante-cinq centimes d'euros (11.590.546,65-EUR) qui peut être utilisé pour réaliser des augmentations de capital social, avec ou sans prime d'émission, dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs tranches, par l'émission de nouvelles actions, contre un apport en numéraire ou en nature, un apport de créances, par capitalisation de réserves ou de toute autre manière déterminée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et du paiement des nouvelles actions. Si l'apport devant être fait à la Société pour les actions nouvellement émises excède la valeur nominale de ces actions, ce surplus devra être traité dans les livres de la Société comme une prime d'émission relative à ces actions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles actions en limitant ou supprimant le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire à ces nouvelles actions.

4) Par des résolutions prises en date du 30 juin 2011 (les "Résolutions"), le conseil d'administration de la Société a approuvé l'augmentation du capital social de la Société en réservant aux actionnaires existants leurs droits préférentiels de souscription, conformément à l'article 5.2 des Statuts, pour un montant total de dix millions d'euros (10.000.000-EUR) afin de l'élever de son montant actuel de dix-huit millions quatre cent quarante mille quatre cent cinquante-trois euros et trente-cinq centimes d'euros (18.440.453,35-EUR) à vingt-huit millions quatre cent quarante mille quatre cent cinquante-trois euros et trente-cinq centimes d'euros (28.440.453,35-EUR) en créant et émettant un milliard (1.000.000.000) de nouvelles actions (les "Nouvelles Actions") ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01-EUR) chacune, cette augmentation étant effective lors de la réception de l'ensemble des fonds des souscriptions.

Ces Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire par les souscripteurs indiqués dans les Résolutions, de telle sorte que la Société disposait librement et entièrement au 29 juillet 2011 du montant de dix millions d'euros (10.000.000-EUR) tel que certifié au notaire soussignée, qui le reconnaît expressément.

5) Suite à cette augmentation du capital social avec effet au 29 juillet 2011, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à vingt-huit millions quatre cent quarante mille quatre cent cinquante-trois euros et trente-cinq centimes d'euros (28.440.453,35-EUR), divisé en deux milliard huit cent quarante-quatre millions quarante-cinq mille trois cent trente-cinq (2.844.045.335) actions, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01EUR) chacune.

Il s'ensuit que l'article 5.1 des Statuts est modifié et doit être lu désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à vingt-huit millions quatre cent quarante mille quatre cent cinquante-trois euros et trente-cinq centimes d'euros (28.440.453,35-EUR), divisé en deux milliard huit cent quarante-quatre millions quarante-cinq mille trois cent trente-cinq (2.844.045.335) actions nominatives d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01-EUR) chacune."

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure au premier paragraphe de l'article 5.2 des Statuts a été réduit à un million cinq cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quarante-six euros et soixante-cinq centimes d'euros (1.590.546,65-EUR) de sorte que le premier paragraphe de l'article 5.2 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5.2.** En plus du capital social souscrit, la Société dispose d'un capital social non-émis mais autorisé d'un million cinq cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quarante-six euros et soixante-cinq centimes d'euros (1.590.546,65-EUR) divisé en cent cinquante-neuf millions cinquante-quatre mille six cent soixante-cinq (159.054.665) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01EUR) chacune."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à environ EUR 4.500.-.

Le présent acte a été dressé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussignée qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ces derniers ont co-signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. JANSEN, K. ANEV, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 4 août 2011, LAC/2011/35539: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011114576/153.

(110131459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

L.L.A.M. Project S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.221.000,00.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 161.406.

L.L.A.M., Laboratoire Luxembourgeois d'Analyses Médicales, Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 159.336.

—
PROJET DE FUSION

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet.

Par-devant nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. L.L.A.M. PROJECT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.406, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois d'après acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société Absorbante"),

dûment représentée par Monsieur Jean-Luc Dourson, en sa qualité d'administrateur-délégué,

Et

2. LABORATOIRE LUXEMBOURGEOIS D'ANALYSES MEDICALES, en abrégé L.L.A.M., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.336, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler en date du 1^{er} mars 2011, publié le 26 mai 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1123. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois d'après acte reçu par Maître Jean Seckler en date du 1^{er} juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société Absorbée"),

dûment représentée par Monsieur Jean-Luc Dourson, en sa qualité d'administrateur-délégué.

La personne comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que la Société Absorbante et la Société Absorbée ont adopté le projet commun de fusion suivant:

ENTRE:

1. L.L.A.M. PROJECT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.406, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois d'après acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société Absorbante"),

ET

2. LABORATOIRE LUXEMBOURGEOIS D'ANALYSES MEDICALES, en abrégé L.L.A.M., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.336, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler en date du 1^{er} mars 2011, publié le 26 mai 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro

1123. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois d'après acte reçu par Maître Jean Seckler en date du 1^{er} juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société Absorbée").

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après dénommées collectivement les "Parties Fusionnantes" ou les "Sociétés".

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE:

(A) La Société Absorbante a un capital social entièrement libéré de 31.221.000.- EUR représenté par 312.210 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100.- EUR chacune.

(B) La Société Absorbée a un capital social entièrement libéré de 50.000.- EUR représenté par 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100.- EUR chacune.

(C) Les actions émises dans le capital social de la Société Absorbée sont entièrement libérées et aucun droit d'usufruit ni aucun gage n'est attaché à ces actions.

(D) La Société Absorbante détient l'intégralité du capital social de la Société Absorbée.

(E) Ni la Société Absorbante, ni la Société Absorbée ne sont en liquidation ou en faillite ou n'ont fait une demande en sursis de paiement, ni ne font-elles l'objet d'aucune procédure de concours entre créanciers.

(F) Afin de simplifier la structure du capital et de réduire les frais d'opération du groupe auxquelles elles appartiennent, les conseils d'administration respectifs de la Société Absorbante et de la Société Absorbée (les "Conseils") ont l'intention de fusionner les Sociétés (la "Fusion").

(G) Suite à la Fusion, la Société Absorbante acquerra de plein droit par transfert universel de patrimoine, l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée et la Société Absorbée cessera d'exister sans entrer en liquidation.

(H) Etant donné que la Société Absorbante est l'actionnaire unique de la Société Absorbée, la Fusion sera mise en œuvre selon la procédure de fusion simplifiée en conformité avec les articles 278 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "Loi").

(I) Le présent Projet de Fusion est établi par acte notarié en conformité avec l'article 271 de la Loi.

A ces fins, les Parties Fusionnantes ont convenu ce qui suit:

1. Forme, Dénomination sociale, Siège social des Parties Fusionnantes et ceux proposés pour la Société résultant de la Fusion. Les Parties Fusionnantes ont les formes, les dénominations sociales et les sièges sociaux indiqués ci-dessus.

Suite à la Fusion, la Société Absorbée sera absorbée par la Société Absorbante. Après la Fusion, la Société Absorbante maintiendra sa forme en tant que société anonyme. Elle modifiera sa dénomination sociale en L.L.A.M. S.A.. Elle aura son siège social au 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) et restera inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.406.

2. Fusion. La Société Absorbante souhaite par la présente absorber la Société Absorbée.

Suite à la Fusion, la Société Absorbée sera dissoute, ses actions seront annulées et la totalité de ses actifs et passifs ressortant de l'état comptable de la Société Absorbée à la date du 30 juin 2011 ainsi que tout engagement hors bilan seront transmis à la Société Absorbante.

La Société Absorbante continuera tous les contrats et assumera toutes les obligations de la Société Absorbée, et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant.

La Société Absorbante prendra à sa charge l'ensemble du passif de la Société Absorbée ressortant de l'état comptable de la Société Absorbée à la date du 30 juin 2011 et payera en particulier le principal et les intérêts de toute dette à la charge de la Société Absorbée.

A compter de la date d'effet de la Fusion, la Société Absorbante prendra à sa charge toutes les taxes, droits d'apports, cotisations et autres provisions, ordinaires ou extraordinaires, dus ou à naître, attachés avec la propriété des actifs apportés.

3. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante. La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante a été fixée au 30 juin 2011.

4. Droits assurés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou parts ou les mesures proposées à leur égard. L'actionnaire unique de la Société Absorbée ne détient pas de droits spéciaux et il n'existe pas de porteur de titres autres que des actions. Par conséquent, aucun droit spécial ne sera accordé, ni aucune compensation ne sera payée à quiconque.

5. Bénéfices et/ou avantages spéciaux attribués aux experts indépendants ou aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Parties Fusionnantes. Aucun bénéfice et aucun avantage spécial ne sera attribué aux administrateurs d'aucune des Parties Fusionnantes ou à toute autre personne impliquée dans la Fusion, et en particulier à aucun membre des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle.

En vertu du fait que la Fusion sera mise en œuvre selon la procédure de fusion simplifiée en conformité avec les articles 278 et suivants de la Loi, l'article 266 de la Loi ne sera pas applicable, de sorte qu'aucun rapport d'un expert indépendant

ne sera exigé. Par conséquent, aucuns bénéfices et/ou aucuns avantages spéciaux ne seront attribués à un tel expert indépendant.

6. Mise à disposition de la documentation concernant la Fusion aux sièges sociaux des Parties Fusionnantes. Les documents suivants seront mis à disposition pour inspection aux sièges sociaux de chacune des Parties Fusionnantes pendant la période de publication d'un mois du présent Projet de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

1. Le présent Projet de Fusion;
2. Les Parties Fusionnantes n'ayant été constituées que le 1^{er} mars 2011 et le 31 mai 2011 respectivement, elles ne sont pas tenues d'avoir fait établir des comptes annuels;
3. l'état comptable de la Société Absorbante datant du 30 juin 2011 et l'état comptable de la Société Absorbée datant du 30 juin 2011 sur base desquels le présent Projet de Fusion a été établi.

Des copies intégrales ou partielles des documents susmentionnés peuvent être obtenues par les actionnaires sans frais et sur simple demande.

7. Conservation des documents et livres de compte de la Société Absorbée. Les documents et livres de compte de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour une durée de cinq ans à compter de la date d'effet de la Fusion.

8. Validité de la Fusion. La Société Absorbante détient toutes les actions de la Société Absorbée. Etant donné par ailleurs que les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies, la Fusion ne requiert pas l'approbation des assemblées générales des actionnaires des Sociétés Fusionnantes.

Par conséquent, pourvu qu'aucune assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante ne soit convoquée pour décider de la Fusion, la Fusion prendra définitivement effet un mois et un jour après la publication du présent Projet de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

9. Régime fiscal applicable à la Fusion. La Société Absorbante continuera les valeurs comptables alignées au bilan de la Société Absorbée. Par conséquent, l'opération de Fusion entrera dans le champ d'application du régime de faveur de l'article 170 de la Loi sur l'impôt sur le revenu.

10. Coûts et Frais. Tous les coûts ou frais engendrés par cette Fusion et par la réalisation et l'exécution du présent Projet de Fusion ainsi que les frais de transactions et autres obligations (s'il en existe) seront à la charge de la Société Absorbante.

11. Non-validité. Dans l'hypothèse où, en raison d'une quelconque disposition légale, une quelconque stipulation du présent Projet de Fusion s'avérerait être inefficace ou non-valide, cela n'affecterait pas la validité des autres stipulations contenues dans le présent Projet de Fusion. Les Parties Fusionnantes s'engagent à remplacer toute stipulation inefficace ou non-valide par une stipulation la plus proche possible de la cause économique ou juridique de la stipulation inefficace ou invalide. Les mêmes règles s'appliquent à toute omission découverte au cours de la réalisation du Projet de Fusion.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, incombant à L.L.A.M. PROJECT S.A., en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.500,-.

Attestation

Le notaire instrumentant atteste par la présente l'existence et la légalité du présent Projet de Fusion.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ès qualités, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-L. Dourson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34416. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE, conforme à l'original.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Joseph Elvinger.

Référence de publication: 2011115587/145.

(110131505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Delilah Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.213.949,98.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.732.

Les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011087053/14.

(110097045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Sophis Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.255.

Sophis Management (Luxembourg) II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.476.

Sophis Holding GP (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.001.

PROJET DE FUSION

In the year two thousand and eleven, on the first day of August, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

(1) Sophis Holding (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, having a share capital of EUR 169,848,882 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 129255 (herein SH or the Absorbing Company), represented by Mr Bertrand Geradin, lawyer at Allen & Overy Luxembourg, who is authorised to sign pursuant to circular resolutions (the Resolutions 1) taken by the board of managers of SH dated on or about the date of this Merger Proposal (as defined below);

(2) Sophis Management (Luxembourg) " S.C.A., a Luxembourg company limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, having a share capital of EUR 711,147 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 137476 (herein SM II or the Absorbed Company 1), represented by Mr Bertrand Geradin, lawyer at Allen & Overy Luxembourg, who is authorised to sign pursuant to circular resolutions (the Resolutions 2) taken by the general partner of SM II dated on or about the date of this Merger Proposal (as defined below); and

(3) Sophis Holding GP (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 129001 (herein SH GP or the Absorbed Company 2), represented by Mr Bertrand Geradin, lawyer at Allen & Overy Luxembourg, who is authorised to sign pursuant to circular resolutions (the Resolutions 3) taken by the board of managers SH GP dated on or about the date of this Merger Proposal (as defined below).

A copy of the Resolutions 1, Resolutions 2 and Resolutions 3 signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Absorbed Company 1 and the Absorbed Company 2 are together referred to as the Absorbed Companies.

The Absorbing Company and the Absorbed Companies are together referred to as the Merger Companies.

WHEREAS

(A) The Merging Companies established this merger proposal (the Merger Proposal) in compliance with article 261 and subsequent articles of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law); and

(B) The Merging Companies have decided to submit the present Merger Proposal to the general meeting of the shareholders of the Merging Companies in compliance with article 263 of the Law.

The proxy holder(s) of the appearing parties, acting for the board of manager of the Absorbing Company, the general partner of the Absorbed Company 1 and the board of managers of the Absorbing Company 2, requested the notary to enact this Merger Proposal in the following way:

IT HAS BEEN AGREED AS FOLLOWS

1. Characteristics of the contemplated merger.

1.1 Contemplated merger

The board of managers of the Absorbing Company as well as the general partner of the Absorbed Company 1 and the board of managers of the Absorbed Company 2 have decided to enter into a merger process with the effect of transmitting the assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company as of the date of completion of the merger in compliance with article 274 of the Law (the Merger).

The management bodies mutually undertake to take all required steps in order to carry out the merger, in accordance with the conditions detailed hereafter and set out, hereby, the terms of the Merger.

In accordance with article 272 of the Law, the Merger will take effect between the Absorbed Companies and the Absorbing Company when the concurring decisions of the said companies shall have been adopted, i.e. on the date of the last general meeting of the shareholders of the Merging Companies approving the proposed merger (the Effective Date).

The Merger shall only take effect towards third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders of each of the Merging Companies, in accordance with article 9 and article 273 (1) of the Law.

1.2 Characteristics of the Merging Companies (article 261 (2) (a) of the Law)

(a) SH, as the absorbing Company, is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 129255.

SH was formed for an unlimited period on 25 July 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N° 1686 of 9 August 2007. SH was converted from a S.C.A into à S.à r.l. on 29 July 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, which deed is not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Its share capital currently stands at EUR 169,848,882, divided into 169,848,882 ordinary shares, having a nominal value of EUR 1 each, issued and fully paid up.

SH's corporate object is the following:

" **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations or any other financial interest in any enterprise in any form whatsoever, and the financing, administration, management, control and development thereof.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to group companies, any assistance, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may carry out any industrial or commercial activity, which directly or indirectly favours the realisation of its objects."

(b) SM II, as the Absorbed Company 1, is a Luxembourg entity (société en commandite par actions), whose registered office is at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 137476.

SM II was formed for an unlimited period on 21 March 2008 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N° 1030 of 25 April 2008.

Its share capital currently stands at EUR 709,396, divided into 709,394 (seven hundred nine thousand three hundred and ninety-four) ordinary shares, 1 (one) class A share and 1 (one) management share, having a nominal value of EUR 1 each, issued and fully paid up.

SM II's corporate object is the following:

" **Art. 4.** The purpose of the Company is:

- the purchase, the subscription, the holding, the transfer or the contribution of shares, stock warrant, preferred equity certificates or other securities from the company Sophis Holding (Luxembourg) S.C.A, a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 129.255 ("Sophis Holding"), and more generally the management of its participation in the capital or the management of its securities enabling access to the share capital of Sophis Holding or of any other company which would substitute Sophis Holding by way of a contribution, a merger or a split;

- and more generally any transaction which may be related, directly or indirectly to this purpose or which may enable the realisation of this purpose. "

(c) SH GP, as the Absorbed Company 2, is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 129001.

SH GP was formed for an unlimited period on 7 June 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 1607 of 31 July 2007. The articles of association of SH GP have been amended several times and for the last time on 26 July 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 2471 of 31 October 2007.

Its share capital currently stands at EUR 12,500, divided into 12,500 shares, having a nominal value of EUR 1 each, issued and fully paid up.

SH GP's corporate object is the following:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes"

(d) Relationship between the Merging Companies

(i) Shareholder relationship

The Absorbed Companies acts as shareholder of the Absorbing Company.

As at the date hereof, MIBS Holdings Limited holds 100% of the shares issued by the Absorbed Companies and 99,43% of the shares of the Absorbing Company.

(ii) Management of the Merging Companies

SH is managed by its board of managers composed as follows:

- Yves Attal
- Daniel Gouait
- Laurent Joel Pedo

SM II is managed by its general manager:

- Sophis Management GP (Luxembourg) S.à r.l.

SH GP is managed by its board of managers composed as follows:

- Sandra Mezance
- Patrick Pleyers
- Joachim Gottlieb Philipp Vogel

1.3 Motives and objectives behind the Merger

The purpose of the Merger is to re-organise and simplify the structure of the Misys group in Luxembourg (to which inter alia the Absorbing Company and the Absorbed Companies belong).

1.4 Accounting date of the Merger: article 261 (2) (e) of the Law

For accounting purposes, the Merger shall be deemed to be effective as of 31 May 2011. Consequently, the operations/ transactions/acts performed by the Absorbed Companies from 31 May 2011 until the date of completion of the Merger shall for accounting purposes be retroactively considered to have been performed by the Absorbing Company as of 31 May 2011.

1.5 Valuation method used to determine the exchange ratio (subject to the non-realisation of the Transfer)

The Merger being an internal restructuring transaction, the Absorbed Companies and the Absorbing Company shall be valued in accordance with their respective net book value and on the basis of their respective accounts as of 30 June 2011.

2. Merger.

2.1 Share exchange ratio

The share exchange ratio is calculated on the basis of the shares held by the Absorbed Companies in the Absorbing Company. To determine the share exchange ratio, the members of the board of managers of the Absorbing Company, the general partner of the Absorbed Company 1 and the board of managers of the Absorbed Company 2 take into consideration the structure of the Merging Companies and the fact that the core assets of the Absorbed Companies is their participation in the Absorbing Company as the Absorbed Companies have always been pure holding companies whose main activity has been to hold and manage the participation in the Absorbing Company.

- The Absorbing Company

The subscribed share capital of the Absorbing Company is set at EUR 169,848,882 consisting of 169,848,882 shares having a par value of EUR 1 each.

The value of the Absorbing Company is EUR 461,430,846.

Consequently, the net value of one share is EUR 2.716714.

- The Absorbed Company 1

The subscribed share capital of the Absorbed Company 1 is set at EUR 709,396 consisting of 709,396 shares having a par value of EUR 1 each.

The value of the Absorbed Company 1 is EUR 2,537,856.

Consequently, the net value of one share is EUR 3.568680.

- The Absorbed Company 2

The subscribed share capital of the Absorbed Company 2 is set at EUR 12,500 consisting of 12,500 shares having a par value of EUR 1 each.

The value of the Absorbed Company 2 is EUR 6,502.

Consequently, the net value of one share is EUR 0.520160.

The exchange ratio (the Exchange Ratio) is 1 share of the Absorbing Company for 0.7612 share of the Absorbed Company 1 and 1 share of the Absorbing Company for 5.2228 share of the Absorbed Company 2.

2.2 Exchange for the contribution

In remuneration for the contribution of the assets and liabilities of the Absorbed Companies, the Absorbing Company will increase its share capital by an amount of EUR 936,556 so as to raise it from its present amount of EUR 169,848,882 to EUR 170,785,438 through the issuance of 936,556 new shares having a par value of EUR 1 each, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Absorbing Company. An aggregate amount of EUR 1,607,802 will be booked as a merger premium as a result of the Merger.

The newly issued shares of the Absorbing Company will be allocated to the sole shareholder of the Absorbed Companies.

The 961,366 own shares of the Absorbing Company that it has acquired as a result of the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Companies will be kept by the Absorbing Company as treasury shares.

Article 5 of the articles of association of the Absorbing Company will be amended accordingly.

2.3 Terms for the delivery of the shares in the Absorbing Company

The newly issued shares will be registered in the shareholders register of the Absorbing Company as of the Effective Date of the Merger.

As a result of the Merger, the Absorbed Companies shall cease to exist and all their shares in issue will be cancelled.

2.4 Date as of which the newly issued shares shall carry the right to participate in the profits and any special condition regarding such right

The newly issued shares will entitle the holder to participate in the profits of the Absorbing Company as of the beginning of the accounting year, it being understood that these rights only concern the undistributed dividends as of the Effective Date of the Merger and any future dividends. This right is subject to no special condition.

2.5 Rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares or corporate units, or the measures proposed concerning them (article 261 (2) (f) of the Law)

There are no rights conferred on measures proposed by the Absorbing Company by shareholders having special rights or to the holders of securities other than shares.

2.6 Special advantages granted to the experts referred to in article 266 of the Law, to the members of the management bodies, the members of the supervisory boards and to the internal auditor of the merging companies (article 261 (2) g) of the Law)

No special advantage is granted to the respective management bodies of the Absorbing Company and of the Absorbed Companies.

No special advantage is granted to the auditor of the Absorbing Company and of the Absorbed Companies.

2.7 Documents available at the respective registered office of the companies involved in the Merger process

The following documents will be available at the respective registered office of the Absorbing Company and the Absorbed Companies one month before the Merger takes effect between the companies involved in the Merger process:

- the Merger Proposal;
- the annual accounts of the Absorbing Company and the annual accounts of the Absorbed Companies for the last three financial years;
- the accounting statement of the Absorbing Company and the Absorbed Companies drawn up as at the date which must not be earlier than the first day of the third month preceding the date of the present Merger Proposal (if the last annual accounts relate to a financial year which ended more than six months before that date);
- the managing bodies of the Merging Companies submit together with the present Merger Proposal a joint report addressed to the shareholders of the Merging Companies according to article 265 of the Law, whereby the managing bodies explain the terms of the merger and set out the legal and economic grounds of the merger, substantially in the form attached hereto as Schedule 1; and
- the shareholders of the Merging Companies have agreed to waive the expert report regarding the terms of the merger according to article 266 (5) of the Law.

3. Winding up of the absorbed companies. The Absorbed Companies shall be wound up automatically at the completion of the Merger.

The Absorbed Companies' winding up shall not require any liquidation.

4. Consequences of the merger.

(a) The merger will trigger ipso jure all the consequences detailed in article 274 of the Law in particular, as a result of the Merger, the Absorbed Companies shall cease to exist and all their shares in issue shall be cancelled.

(b) The Absorbing Company will become the owner of the assets contributed by the Absorbed Companies as they exist on the Effective Date, with no right of recourse whatsoever against the Absorbed Companies.

(c) The Absorbing Company shall pay, as of the Effective Date, all taxes, contributions, duties, levies and insurance premium which will or may become due with respect to the ownership of the assets which have been contributed.

(d) As of the Effective Date the Absorbing Company shall perform all agreements and obligations whatsoever of the Absorbed Companies.

(e) The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Companies shall be transferred to the Absorbing Company with all the securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbing Company shall thus be subrogated, without novation, in all rights, whether in rem or personal, of the Absorbed Companies with respect to all assets and against all debtors without any exception.

(f) The Absorbing Company shall incur all debts and liabilities of any kind of the Absorbed Companies. In particular, it shall pay interest and principal on all debts and liabilities of any kind incurred by the Absorbed Companies.

(g) All corporate documents of the Absorbed Companies shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for as long as prescribed by the Law.

(h) The mandates of the general partner of the Absorbed Company 1 and the members of the board of managers of the Absorbed Company 2 will be terminated on the Effective Date of the Merger. Full discharge will be given to them and to the statutory auditor(s) (if any) for the performance of their mandate.

5. Completion of the merger. The Merger of the Absorbed Companies into the Absorbing Company will be effective as from the Effective Date.

If this Merger Proposal is not approved before 31 December 2011, the present Merger Proposal will be considered null and void, without any liability for the payment of indemnities arising on behalf of the Merging Companies, upon the wishes of either of the Merging Companies notified by registered letter sent to the other Merging Companies.

6. Miscellaneous.

6.1 Registration

The present Merger Proposal will be deposited with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and published in the Memorial C at least one month ahead of the date of the Meeting, in accordance with article 262 of the Law.

6.2 Delivery of title deeds

Upon completion of the Merger, all title deeds, contracts, documents and other items relating to the goods and rights transferred shall be delivered to the Absorbing Company.

6.3 Powers - costs - choice of domicile

(a) All powers are vested in Allen & Overy Luxembourg to make the filings and publications required by law, to fulfil all legal formalities and to make all necessary notifications and, after the contribution has occurred, notify and register this Merger Proposal wherever this may be necessary.

(b) The charges and rights of this Merger proposal and all those resulting from it directly or indirectly will be paid for by the Absorbing Company.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the present Merger Proposal and of the actions and formalities in accordance with article 271 (2) of the Law.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Absorbing Company in connection with the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand on the date and year first mentioned above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le premier jour du mois d'août, par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

comparaissent

(1) Sophis Holding (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de 169.848.882 EUR enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 129255 (ci-après SH ou la Société Absorbante), représentée par Me Bertrand Gérardin, avocat chez Allen & Overy Luxembourg, qui a été autorisé à signer en accord avec les résolutions circulaires (les Résolutions 1) prises par le conseil de gérance de SH à la date du présent Projet de Fusion ou à une date antérieure (telle que définie ci-dessous);

(2) Sophis Management (Luxembourg) H S.C.A., une société en commandite par actions, de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de 709.396 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137476 (ci-après SM II ou la Société Absorbée 1), représentée par Me Bertrand Gérardin, avocat chez Allen & Overy Luxembourg, qui a été autorisé à signer en accord avec les résolutions circulaires (les Résolutions 2) prises par l'associé commandité de SM II à la date du présent Projet de Fusion ou à une date antérieure (telle que définie ci-dessous); et

(3) Sophis Holding GP (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 129001 (ci-après SH GP ou la Société Absorbée 2), représentée par Me Bertrand Gérardin, avocat chez Allen & Overy Luxembourg, qui a été autorisé à signer en accord avec les résolutions circulaires (les Résolutions 3) prises par le conseil de gérance de SHGP à la date du présent Projet de Fusion ou à une date antérieure (telle que définie ci-dessous).

Une copie des Résolutions 1, des Résolutions 2 et des Résolutions 3 signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire restera annexe au présent acte aux fins d'enregistrements auprès des autorités compétentes.

La Société Absorbée 1 et la Société Absorbée 2 sont toutes deux définies comme les Sociétés Absorbées.

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées sont définies ensemble comme étant les Sociétés Fusionnantes.

ETANT ENTENDU QUE

(A) Les Sociétés Fusionnantes ont établi ce projet de fusion (le Projet de Fusion) en accord avec les termes de l'article 261 et suivants de la loi datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi); et

(B) Les Sociétés Fusionnantes ont décidé de soumettre le présent Projet de Fusion à l'assemblée générale des associés des Sociétés Fusionnantes en accord avec les termes de l'article 263 de la Loi.

Le mandataire des parties comparantes, agissant au nom du conseil de gérance de la Société Absorbante, le gérant commandité de la Société Absorbée 1 et le conseil de gérance de la Société Absorbée 2, demande au notaire d'acter le Projet de Fusion comme suit:

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

1. Caractéristiques de la fusion envisagée.

1.1 Fusion envisagée

Le conseil de gérance de la Société Absorbante ainsi que le gérant commandité de la Société Absorbée 1 et le conseil de gérance de la Société Absorbée 2 ont décidé d'entrer dans un processus de fusion ayant pour effet de transférer les actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante à la date de réalisation de la fusion en accord avec les termes de l'article 274 de la Loi (la Fusion).

Les organes de gestion s'engagent mutuellement à prendre toutes les mesures nécessaires afin de finaliser la fusion, en accord avec les conditions détaillées ci-après et décident de formuler les termes de la Fusion comme suit.

En accord avec les termes de l'article 272 de la Loi, la Fusion prendra effet entre les Sociétés Absorbées et la Société Absorbante lorsque les décisions afférentes desdites sociétés auront été prises, c'est à dire à la date de l'assemblée générale ordinaires des associés des Sociétés Fusionnantes approuvant le projet de fusion (la Date d'Effet).

La Fusion prendra effet vis-à-vis des tiers après la publication des procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes, en accord avec les termes de l'article 9 et de l'article 273 (1) de la Loi.

1.2 Caractéristiques des Sociétés Fusionnantes (article 261 (2) (a) de la Loi)

(a) SH, comme la Société Absorbante, est une société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis au 1, Allée Scheffer, L-2520 à Luxembourg. Elle est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129255.

SH a été constituée pour une durée illimitée le 25 Juin 2007 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à l'époque à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n°1686 du 9 août 2007. SH a été transformée d'une S.C.A. en une S.à r.l. le 29 juillet 2011 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Son capital social s'élève actuellement à 169.848.882 EUR, divisé en 169.848.882 parts sociales ordinaires, ayant une valeur de 1 EUR chacune, toutes les actions sont entièrement émises et libérées.

L'objet social de SH est le suivant:

" **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet d'accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations et de tout intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que le financement, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ceux-ci.

La Société pourra utiliser ses fonds pour créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou un intérêt financier direct ou indirect et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris, mais non limité à de l'assistance dans la gestion et le développement de ces sociétés et de leur portefeuille, assistance financière, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties et octroyer des sûretés en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur tous ou certains de ses actifs.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social. "

(b) SM II, constituant la Société Absorbée 1, est une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège est sis au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Elle est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137476.

SM II a été constituée pour une durée illimitée le 21 Mars 2008 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n°1030 du 25 avril 2008.

Son capital social s'élève actuellement à 709.396 EUR, divisé en 709.394 (sept cent neuf mille trois cent quatre vingt quatorze) actions ordinaires, 1 (une) action de classe A et 1 (une) action de commandité, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, toutes les actions sont entièrement émises et libérées.

L'objet social de SM II est le suivant:

" **Art. 4.** La société a pour objet

- l'achat, la souscription, la détention, la cession ou l'apport d'actions, bons de souscription d'actions, preferred equity certificates ou autres valeurs mobilières de la société Sophis Holding (Luxembourg) SCA, société en commandite par actions de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, dont le numéro d'identification est B 129 255 ("Sophis Holding"), et plus généralement la gestion de sa participation dans le capital ou de titres donnant accès au capital de Sophis Holding ou de toute société venant s'y substituer par voie d'apport, fusion ou scission;

- et, plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de cet objet. "

(c) SH GP, constituant la Société Absorbée 2, est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Elle est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129001.

SH GP a été constituée pour une durée illimitée le 7 juin 2007 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n°1607 du 31 juillet 2007. Les statuts de la société SH GP ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 26 juillet 2007 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n°2471 du 31 octobre 2007.

Son capital social s'élève actuellement à 12.500 EUR, divisé en 12.500 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 1, toutes les actions sont émises et entièrement libérées.

L'objet social de SH GP est le suivant:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets."

(d) Relations entre les Sociétés

(i) Actionnariat

Les Sociétés Absorbées agissent comme associés de la Société Absorbante.

A la date d'aujourd'hui, MIBS Holdings Limited détient 100% des parts sociales émises par les Sociétés Absorbées et 99.43% des parts sociales de la Société Absorbante.

(ii) Administration des Sociétés Fusionnantes

SH est administrée par son conseil de gérance composé des personnes suivantes:

- Yves Attal
- Daniel Gouait
- Laurent Joel Pedo

SM II est administrée par le gérant commandité:

- Sophis Management GP (Luxembourg) S.à r.l.

SH GP est administrée par son conseil de gérance composée des personnes suivantes:

- Sandra Mezance
- Patrick Pleyers
- Joachim Gottlieb Philipp Vogel

1.3 Objets de la Fusion

L'objet de la Fusion est de réorganiser et de simplifier la structure du groupe Misys au Luxembourg (auquel appartiennent, entre autre, les Sociétés Absorbées et la Société Absorbante).

1.4 Date comptable de la Fusion: article 261 (2) (e) de la Loi

Pour des raisons comptables, la Fusion sera réputée avoir lieu le 31 mai 2011. Par conséquent, toutes opérations/ transactions/actes effectués par les Sociétés Absorbées à compter du 31 mai 2011 et jusqu'à la date de la réalisation complète de la Fusion seront, pour des motifs comptables, considérés rétroactivement comme ayant été effectués par la Société Absorbante à partir du 31 mai 2011.

1.5 Méthode d'évaluation employée pour déterminer le rapport d'échange (sous réserve de la non-réalisation du Transfert)

La Fusion étant une opération de restructuration interne, les Sociétés Absorbées et la Société Absorbante seront évaluées en fonction de leur valeur comptable nette respective et de leurs comptes annuels respectifs au 30 juin 2011.

2. Fusion.

2.1 Rapport d'échange concernant les parts sociales

Le Rapport d'échange concernant les parts sociales est calculé sur la base des parts sociales détenues par les Sociétés Absorbées dans la Société Absorbante. Afin de déterminer ce rapport d'échange concernant les parts sociales, les membres du conseil de gérance de la Société Absorbante, le gérant commandité de la Société Absorbée 1 et le conseil de gérance de la Société Absorbée 2 prennent en considération la structure des Sociétés Fusionnantes et le fait que les actifs majeurs des Sociétés Absorbées sont leur participation dans le capital de la Société Absorbante car les Sociétés Absorbées ont toujours été des sociétés purement holding dont l'activité principale a été de détenir et gérer la participation dans les Sociétés Absorbées.

- La Société Absorbante

Le capital souscrit de la Société Absorbante s'élève à 169.848.882 EUR constitué de 169.848.882 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune.

La valeur de la Société Absorbante est de 461.430.846 EUR.

En conséquence de quoi, la valeur nette d'une part sociale est de 2.716714 EUR.

- La Société Absorbée 1

Le capital souscrit de la Société Absorbée 1 s'élève à 709.396 EUR constitué de 709.396 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune.

La valeur de la Société Absorbée 1 est de 2.537.856 EUR.

En conséquence de quoi, la valeur nette d'une part sociale est de 3.568680 EUR.

- La Société Absorbée 2

Le capital souscrit de la Société Absorbée 2 s'élève à 12.500 EUR constitué de 12.500 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune.

La valeur de la Société Absorbée 2 est de 6.502 EUR.

En conséquence de quoi, la valeur nette d'une part sociale est de 0.520160 EUR.

Le taux d'échange (le Taux d'Echange) est de 1 part sociale de la Société Absorbante pour 0.7612 part sociale de la Société Absorbée 1 et de 1 part sociale de la Société Absorbante pour 5.2228 part sociale de la Société Absorbée 2.

2.2 Echange pour la contribution

En rémunération de la contributions des actifs et passifs des Sociétés Absorbées, la Société Absorbante augmentera son capital social d'un montant de 936.556 EUR de façon à le faire passer de son montant actuel de 169.848.882 EUR à 170.785.438 EUR par l'émission de 936.556 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune, de la même nature et donnant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société Absorbante. Un montant total de 1.607.802 sera inscrit comme prime de fusion comme conséquence de la Fusion.

Les parts sociales nouvellement émises de la Société Absorbante seront allouées à l'associé unique des Sociétés Absorbées.

Les 961.366 parts sociales propres de la Société Absorbante qui cette dernière a acquis en résultat de l'apport de tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées seront gardées par la Société Absorbante comme parts sociales détenues en propres.

L'article 5 des statuts coordonnés de la Société Absorbante sera modifié en conséquence.

2.3 Terme pour la remise des parts sociales de la Société Absorbante

Les parts sociales nouvellement émises seront enregistrées dans le registre des parts sociales de la Société Absorbante à la Date d'Effet de la Fusion.

Il résultera de la Fusion que les Sociétés Absorbées cesseront d'exister et toutes leurs parts sociales seront annulées.

2.4 Date à compter de laquelle les parts sociales nouvellement émises donneront droit à la participation aux profits et conditions spéciales régissant ce droit

Les parts sociales nouvellement émises donneront droit à leur(s) détenteur(s) de participer aux profits de la Société Absorbante dès le début de l'année sociale, étant entendu que ces droits ne concerne que le dividende non distribué à la Date d'Effet de la Fusion et tout autre dividende futur. Ce droit n'est pas soumis à des conditions spéciales.

2.5 Droits conférés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux détenteurs de sécurités autre que des parts sociales ou des corporate units, ou les mesures proposées les concernant (article 261 (2) (f) de la Loi)

Il n'y a pas de droits conférés quant aux mesures proposées par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux détenteurs de sécurités autre que des parts sociales.

2.6 Avantages particuliers donnés aux experts dont il est fait référence à l'article 266 de la Loi, aux membres des organes de gestion, aux membres du conseil de surveillance et aux réviseurs d'entreprises des sociétés fusionnantes (article 261 (2) g) de la Loi)

Aucun avantage n'est donné aux divers organismes de gestion de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées.

Aucun avantage n'est donné à l'auditeur de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées.

2.7 Documents disponibles aux sièges sociaux respectifs des sociétés impliquées dans le processus de Fusion

Les documents suivants seront disponibles aux sièges sociaux respectifs de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées un mois avant que la Fusion ne prenne effet entre les sociétés impliquées dans le processus de Fusion:

- le Projet de Fusion;
- les comptes annuels de la Société Absorbante et les comptes annuels des Sociétés Absorbées pour les trois dernières années sociales;
- les états financiers de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées établis au plus tard le premier jour du troisième mois précédant la date du présent Projet de Fusion (si les derniers comptes annuels se rapportent à une année sociale qui s'est terminée plus de six mois avant cette date);
- les organes d'administration des Sociétés Fusionnantes soumettent en même temps que le présent Projet de Fusion un rapport conjoint destiné aux actionnaires/associés des Sociétés Fusionnantes selon les termes de l'article 265 de la Loi, par lequel les organes d'administration expliquent les termes de la fusion et justifient du point de vue juridique et économique le projet commun de fusion, ledit rapport est annexé en annexe 1; et
- les actionnaires/associés des Sociétés Fusionnantes se sont accordés pour renoncer au rapport d'expert concernant les termes de la fusion selon les termes de l'articles 266 (5) de la Loi.

3. Dissolution des sociétés absorbées. Les Sociétés Absorbées seront automatiquement dissoutes lors de la réalisation de la Fusion.

La dissolution des Sociétés Absorbées ne nécessitera pas de liquidation.

4. Conséquences de la fusion.

(a) La fusion déclenchera ipso jure toutes les conséquences détaillées dans l'article 274 de la Loi en particulier, les Sociétés Absorbées, de par le fait de la Fusion cesseront d'exister et toutes leurs parts sociales émises seront annulées.

(b) La Société Absorbante deviendra détenteur des actifs apportés par les Sociétés Absorbées tels qu'ils existent à la Date d'Effet, sans droit de recours contre les Sociétés Absorbées.

(c) La Société Absorbante assurera le paiement, à la Date d'Effet, de toutes les taxes, contributions, obligations, redevances et primes d'assurance qui seront ou pourront être dues à l'égard de la détention des actifs qui ont été apportés.

(d) A la Date d'Effet, la Société Absorbante exécutera tous les accords et obligations des Sociétés Absorbées.

(e) Les droits et créances comprises dans les actifs des Sociétés Absorbées seront transférés à la Société Absorbante avec toutes les valeurs mobilières tant in rem que personnelles, qui y sont attachées. La Société Absorbante sera ainsi subrogée, sans novation, dans tous droits, qu'ils soient réels ou personnels, des Sociétés Absorbées à l'égard de tous actifs et contre tous débiteurs sans exception.

(f) La Société Absorbante assumera toutes les dettes et obligations de toute nature des Sociétés Absorbées. En particulier, il versera les intérêts et les montants de toutes les dettes et obligations de toute nature encourues par les Sociétés Absorbées

(g) Tous les documents d'entreprise des Sociétés Absorbées seront conservés au siège social de la Société Absorbante aussi longtemps que prescrit par la Loi.

(h) Les mandats des membres du conseil de gérance des Sociétés Absorbées seront résiliés à la Date d'Effet de la Fusion. Une décharge sera accordée aux membres du conseil de gérance et du réviseur d'entreprise pour l'exécution de leur mandat.

5. Réalisation de la fusion. La Fusion des Sociétés Absorbées avec la Société Absorbante sera effective à compter de la Date d'Effet.

Dans l'éventualité où le présent Projet de Fusion n'aurait pas été approuvé avant le 31 décembre 2011, le présent Projet de Fusion serait considéré comme nul et non avenu, sans obligation de verser des indemnités pour le compte des Sociétés Fusionnantes impliquées dans le processus de Fusion, sur demande écrite envoyée par courrier recommandé par l'une des Sociétés Fusionnantes aux autres Sociétés Fusionnantes.

6. Divers.

6.1 Enregistrement

Le présent Projet de Fusion sera enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés.

Le Projet de Fusion devra être publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C au moins un mois avant les Assemblées en accord avec les termes de l'article 262 de la Loi.

6.2 Remise des titres de propriété

A la réalisation de la Fusion, tous les titres de propriété, contrats, documents et autres, relatifs aux biens et aux droits transférés seront remis à la Société Absorbante.

6.3 Pouvoirs - Frais - Election de domicile

Allen & Overy Luxembourg est investi de tous pouvoirs afin de procéder aux dépôts et publications requis par la loi, ainsi qu'à toutes les formalités juridiques et à tous les avis nécessaires, et une fois l'apport effectué, devra enregistrer et publier le présent Projet de Fusion à chaque fois que cela sera nécessaire.

Les frais et droits relatifs au présent Projet de Fusion ainsi que ceux qui en résultent directement ou indirectement seront payés par la Société Absorbante.

Le notaire instrumentaire atteste l'existence et la légalité du présent Projet de Fusion et des actions et formalités qui en dépendent conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la Fusion seront supportés par la Société Absorbante en raison du présent acte et sont estimés à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Geradin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 août 2011. Relation: EAC/2011/10754. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 août 2011.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2011115585/575.

(110131526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

INUS Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 109.686.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20.12.2010

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20.12.2010 que:

- Monsieur Michael Klasen, né à Dillingen (Allemagne), le 14 mars 1963, demeurant à D-66679 Losheim am See, Rissenthalerstrasse 46, a été révoqué de son mandat de commissaire au compte avec effet immédiat.

- est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Michael Klasen, Monsieur Armin Allan Eckert, né le 26 janvier 1964, demeurant à D-66763 Dillingen, Hoxbergstrasse 7. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange, le 20.06.2010.

KRIEGER Jean-Claude

Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2011084651/18.

(110094885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Meteor Investment Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 131.352.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juin 2011.
Référence de publication: 2011084708/11.
(110094898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Assisted Living Concept Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 124.728.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 21 juin 2011

1. Monsieur Kero den Hartog a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 21 juin 2011.
2. La société Senior Living Group N.V., avec siège social à Satenrozen 1A, 2550 Kontich, Belgique, inscrite au registre des personnes morales d'Anvers sous le numéro 0.869.769.702, ayant comme représentant permanent Monsieur Bart Bots, né le 2 mai 1958 à Uccle, Belgique, résidant à Canadezenlaan 75, 2950 Kapellen, Belgique, a été nommée comme administrateur avec effet au 21 juin 2011.
3. La société SL Finance NV, avec siège social à Satenrozen 1A, 2550 Kontich, Belgique, inscrite au registre des personnes morales d'Anvers sous le numéro 0.894.020.690, ayant comme représentant permanent Monsieur Dominiek Beelen, né le 25 août 1970 à Tienen, Belgique, résidant à Jan Van Heelstraat 16A, 3440 Zoutleeuw, Belgique, a été nommée comme administrateur avec effet au 21 juin 2011.
4. La société SL Invest NV, avec siège social à Satenrozen 1A, 2550 Kontich, Belgique, inscrite au registre des personnes morales d'Anvers sous le numéro 0.882.889.446, ayant comme représentant permanent Monsieur Bart Bots, né le 2 mai 1958 à Uccle, Belgique, résidant à Canadezenlaan 75, 2950 Kapellen, Belgique, a été nommée comme administrateur avec effet au 21 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour Assisted Living Concept Europe S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011090558/25.

(110102560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

**Polder S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Barcelona Investment S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 158.731.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- GI Partners Fund III L.P., a Delaware Limited Partnership, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Kent County, Dover, Delaware 19904, U.S.A., registered with the division of corporations of the State of Delaware under number 4330385;
- GI Partners Fund III-B L.P., a Delaware Limited Partnership, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Kent County, Dover, Delaware 19904, U.S.A., registered with the division of corporations of the State of Delaware under number 4482063; and
- UBTI Barcelona Limited, a Limited company, having its registered office at 9 Burrard Street, St. Helier, Jersey, JE4 5UE, and , and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 108076;

Hereby represented by Mrs. Carni Smit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies established in June 2011.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders (the "Shareholders") of Barcelona Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg) under number B158.731, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 3 February 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 6 May 2011 under number 928 («the Company»).

The appearing parties, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1) Decision to change the Company's name to "Polder S.à r.l." and subsequently amend Article 4 of the articles of association of the Company; and

2) Miscellaneous.

Have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

Sole resolution

The Shareholders resolve to change the Company's name into "Polder S.à r.l." and to subsequently amend article 4 of the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Polder S.à r.l."

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- GI Partners Fund III, L.P., une Delaware Limited Partnership, dont le siège social sis à 160, Greentree Drive, Suite 101, Kent County, Dover, Delaware 19904, U.S.A., enregistré à la division des Corporation de l'Etat de Delaware sous le numéro 4330385;

- GI Partners Fund III-B, L.P., une Delaware Limited Partnership, dont le siège social sis à 160, Greentree Drive, Suite 101, Kent County, Dover, Delaware 19904, U.S.A., enregistré à la division des Corporation de l'Etat de Delaware sous le numéro 4482063; et

- UBTI Barcelona Limited, une Limited company, dont le siège social sis à 9 Burrard Street, St. Helier, Jersey, JE4 5UE, enregistré à la JFSC Companies Registry sous le numéro 108076;

Ci -après représentés par Mme. Carni Smit, privée employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé donnée(s) en juin 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les comparants sont les associés («Les Associes») de la société à responsabilité limitée Barcelona Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous les lois du Luxembourg, avec siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B158.731, constituée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 3 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 6 mai 2011 sous le numéro 928 (la «Société»).

Les parties comparantes, dûment représentées comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Décision de changer la dénomination de la Société en «Polder S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;

2) Divers.

Ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Résolution Unique

Les Associés décident de changer la dénomination de la Société en «Polder S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 4 de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: «Polder S.à r.l.».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire.

Signé: C. Smit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. LAC/2011/27662. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084494/90.

(110095166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Modern Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 34.097.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 14 juin 2011

L'Assemblée Générale du 14 juin 2011 nomme au poste d'Administrateur:

M. Morten HÜBBE

Mlle Kjerstin FYLLINGEN

M. Anders CARSTENSEN

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée nomme également ERNST & YOUNG, 7, rue Gabriel Lippmann L-5365 MUNSBACH, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2011.

Pour la société MODERN RE S.A.

SINSER (Luxembourg) SARL

Signature

Référence de publication: 2011085121/18.

(110094869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Toiture La Tuile SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3912 Mondercange, 44, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 77.429.

EXTRAIT

Il découle d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privée du 16 juin 2011 que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé:

a) de renouveler à compter du 16 juin 2011 jour pour une durée de six ans, le mandat des administrateurs à savoir:

- Monsieur Raymond SPELTZ, demeurant professionnellement à L-3912 Mondercange, 44 rue des Champs
- Monsieur Laurent KASS, demeurant professionnellement à L-3912 Mondercange, 44 rue des Champs
- Madame Carole BERG, demeurant professionnellement à L-3912 Mondercange, 44 rue des Champs

b) de renouveler à compter de ce jour pour une durée de six ans, le mandat de l'administrateur-délégué à savoir:

- Monsieur Laurent KASS, prédit.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

c) de préciser que La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084823/21.

(110094877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.445.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 100.758.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale décide de reconduire le mandat de:

- Grant Thornton Lux Audit S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43 298, aux fonctions de Réviseur d'Entreprises et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelant à statuer sur les comptes au 31 décembre 2009 qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011084997/19.

(110094873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Delilah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 114.215.900,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.734.

Les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011087054/14.

(110097042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Ammag S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 154.437.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2011 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2011, LAC / 2011 / 24919.

Que:

- la Société a été mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat.

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.

- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011084998/20.

(110094876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

W.B.C. S.A., Windhof Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 87.423.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 23 mai 2011 à 17.00 au siège social

Les actionnaires décident de:

- reconduire Frank NIMAX, conseil fiscal, né le 09.01.1964 à Luxembourg, demeurant à 9068 ETTTELBRUCK Cité Patton 21 B comme commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 2 ans à compter d'aujourd'hui.
- reconduire Robert SCHINTGEN, industriel, né le 24.10.1947 à Luxembourg et demeurant à 7217 BERELDANGE rue de Bridel 113, comme administrateur de catégorie A, pour une nouvelle période de 6 ans à compter d'aujourd'hui.
- reconduire Géraldine SCHINTGEN, attachée de direction, née le 11.08.1978 à Luxembourg et demeurant à 7217 BERELDANGE rue de Bridel 113 A, comme administrateur de catégorie B, pour une nouvelle période de 6 ans à compter d'aujourd'hui.
- reconduire Léa BEISSEL à Luxembourg, employée privée, née le 27.03.1964 et demeurant à 7217 BERELDANGE rue de Bridel 113, comme administrateur de catégorie B, pour une nouvelle période de 6 ans à compter d'aujourd'hui.

Fait à WINDHOF, le 23/5/2011.

Certifié sincère et conforme

ROBERT SCHINTGEN

Référence de publication: 2011085202/21.

(110094886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Finnveden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.333.

Par résolutions signées en date du 9 juin 2011, l'associé unique a décidé de nommer Wilhelmina von Alwyn - Steennis, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011086642/13.

(110097343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Financière Tramontane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.092.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés – Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que l'adresse de l'administrateur Michel E. RAFFOUL est désormais la suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (Grand-duché du Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086646/12.

(110097055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Finvela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 76.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
FINVELA S.A.

Référence de publication: 2011086647/11.

(110097458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Primeiro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 161.556.

EXTRAIT

L'actionnaire unique de Primeiro Investments S.A. a pris les résolutions suivantes en date du 25 mai 2011:

1. La démission de M. Patrice GALLASIN, demeurant professionnellement à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg de son mandat d'administrateur unique de la Société avec effet au 25 mai 2011 est acceptée.

2. M. Antonio José RAMOS RODRIGUES, né le 1^{er} août 1961 à Ventosa, Alenquer en Portugal et résident à 57, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven, est nommé au mandat d'administrateur unique de la Société avec effet au 25 mai 2011 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011086837/19.

(110097663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

FN International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 10.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FN INTERNATIONAL
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011086648/11.

(110097383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Foodalchemy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 12, rue de la Boucherie.
R.C.S. Luxembourg B 113.891.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/06/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011086649/12.

(110097314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Fyr S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 98.556.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un gérant*

Référence de publication: 2011086651/12.

(110097408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

TS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.713.

Conformément à l'article 51 bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L -1653 Luxembourg, a été nommée en date du 16 juin 2011 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A. avec effet au 16 juin 2011.

Mr Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 16 juin 2011.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

T.C.G. Gestion S.A.

Administrateur

Catherine Noens

Représentant permanent

Référence de publication: 2011086934/19.

(110097468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

G & S Partnership S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8228 Mamer, 2, rue Nicolas Flener.

R.C.S. Luxembourg B 48.666.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086652/9.

(110097862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

G.A.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 12.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G.A.I.L. S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011086653/11.

(110097378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

G.O. II - Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 113.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour G.O. II – Luxembourg Finance S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2011086654/12.

(110097454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Club Med Asie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.301.

Extrait des résolutions circulaires prises par le Conseil d'Administration en date du 3 juin 2011

Il résulte des résolutions circulaires prises par le Conseil d'Administration en date du 3 juin 2011 que:

Monsieur Arthur Courtinat, a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie A avec effet au 15 juin 2011;

Monsieur Jean-François Prunet, né le 23 mai 1969 à Toulouse (France), demeurant au n°1 Orchard Spring Lane, 03-01 Tourism Court, Singapore 247729, Hong Kong a été nommé nouvel administrateur de catégorie A avec effet au 15 juin 2011.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion qui se tiendra en 2012, devra procéder à son élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

*Pour Club Med Asie S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2011087237/19.

(110098558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Win Securitisation II, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093994/10.

(110105212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Stahl Lux 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093985/10.

(110105206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.